



# COMPTES ANNUELS DÉFINITIFS DU CENTRE DE TRADUCTION 2022

En application de l'article 101 du règlement financier du Centre de traduction,  
ces comptes ont été préparés et signés par Victor Contineanu, le comptable du Centre de traduction des organes de l'Union européenne.

Date: 12 mai 2023

Signature:

## COMPOSANTES DES COMPTES ANNUELS

ÉTATS FINANCIERS DU CENTRE DE TRADUCTION.....	2
A.1 Bilan.....	2
A.2 État de la performance financière.....	3
A.3 Tableau de variations de l'actif/passif net.....	4
A.4 État des flux de trésorerie.....	5
A.5 Notes relatives aux états financiers.....	6
A.6 Autres informations.....	30
RAPPORT SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU CENTRE DE TRADUCTION.....	32
B.1. Principes budgétaires.....	33
B.2. Type de crédits.....	33
B.3. Exécution des dépenses budgétaires 2022 et utilisation des crédits C1.....	34
B.4. Exécution des dépenses budgétaires 2022 et utilisation des crédits C8.....	35
B.5. Résultat budgétaire.....	36
B.6. Réserves et fonds de préfinancement.....	37
B.7. Réconciliation du résultat budgétaire et du résultat économique.....	39
B.8. Recettes budgétaires provenant des activités opérationnelles 2022.....	40
B.9. Liste des virements 2022.....	45
RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2022.....	46
C.1 Ressources financières et gestion budgétaire.....	47
C.2 Réalisation des objectifs de l'année.....	55

# ÉTATS FINANCIERS DU CENTRE DE TRADUCTION

## A.1 Bilan

en EUR

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
<b>ACTIF NON EXIGIBLE</b>		<b>3 203 115,3</b>	<b>1 653 018,3</b>	<b>93,8 %</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	1	<b>2 395 341,3</b>	<b>1 219 676,3</b>	<b>96,4 %</b>
Logiciels informatiques		9 838,0	19 717,0	-50,1 %
Logiciels informatiques en cours		2 385 503,3	1 199 959,3	S/O
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2	<b>807 774,0</b>	<b>433 342,0</b>	<b>86,4 %</b>
Matériel informatique		663 697,0	227 809,0	191,3 %
Mobilier et parc automobile		67 723,0	78 899,0	-14,2 %
Installations, machines et équipements		1 552,0	5 277,0	-70,6 %
Autres aménagements		74 802,0	121 357,0	-38,4 %
<b>ACTIF EXIGIBLE</b>		<b>32 996 728,6</b>	<b>34 346 886,1</b>	<b>-3,9 %</b>
<b>STOCKS</b>		<b>605 000,0</b>	<b>713 000,0</b>	<b>-15,1 %</b>
Travaux en cours	3	605 000,0	713 000,0	-15,1 %
<b>CRÉANCES À COURT TERME</b>		<b>13 940 995,2</b>	<b>10 759 092,0</b>	<b>29,6 %</b>
TVA payée et autres sommes à récupérer auprès des États membres	4	5 711,5	13 396,7	-57,4 %
Créances sur institutions et organes de l'UE	5	121 609,1	230 387,7	-47,2 %
Produits à recevoir d'institutions et d'organes de l'UE	5	3 088 428,1	3 659 704,7	-15,6 %
Charges reportées	6	589 370,4	226 112,8	160,7 %
Créances diverses	7	81 120,0	98 789,9	-17,9 %
Intérêts courus	8	49 896,7	0,0	S/O
Dépôts à terme de trois mois et d'un an	9	4 859,4	6 530 700,2	-99,9 %
Actifs financiers courants	9	10 000 000,0	0,0	S/O
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	9	<b>18 450 733,4</b>	<b>22 874 794,2</b>	<b>-19,3 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>36 199 843,9</b>	<b>35 999 904,5</b>	<b>0,6 %</b>
<b>PASSIF</b>				
	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
<b>PASSIF EXIGIBLE</b>		<b>3 657 803,3</b>	<b>5 145 879,2</b>	<b>-28,9 %</b>
<b>COMPTES À PAYER</b>		<b>3 657 803,3</b>	<b>5 145 879,2</b>	<b>-28,9 %</b>
Charges à payer	10	1 858 773,5	2 211 200,0	-15,9 %
Fournisseurs	11	319 605,0	401 741,6	-20,4 %
Préfinancement reçu	12	1 433 058,8	2 496 844,4	-42,6 %
Autres dettes	13	46 366,0	36 093,2	28,5 %
<b>ACTIF/PASSIF NET</b>		<b>32 542 040,5</b>	<b>30 854 025,3</b>	<b>5,5 %</b>
Réserves	14	16 529 466,3	16 529 466,3	0,0 %
Résultats reportés des exercices antérieurs		14 324 558,9	11 017 243,3	30,0 %
Résultat économique de l'exercice		1 688 015,3	3 307 315,7	-49,0 %
<b>TOTAL</b>		<b>36 199 843,9</b>	<b>35 999 904,5</b>	<b>0,6 %</b>

## A.2 État de la performance financière

en EUR

	Note	2022	2021	Variation en %
<b>PRODUITS DE L'ACTIVITÉ</b>		<b>44 210 263,9</b>	<b>45 497 324,6</b>	<b>-2,8 %</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ</b>		<b>43 992 577,2</b>	<b>44 922 395,0</b>	<b>-2,1 %</b>
Traductions	15	41 769 477,5	43 556 984,5	-4,1 %
Coopération interinstitutionnelle – base de données IATE	16	658 377,0	634 357,6	3,8 %
Terminologie	17	716 850,0	76 050,0	842,6 %
Listes de termes	18	537 335,0	234 776,0	128,9 %
Sous-titrage	19	163 795,0	160 228,0	2,2 %
Autres	20	146 742,8	259 999,0	-43,6 %
<b>AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ</b>		<b>217 686,7</b>	<b>574 929,5</b>	<b>-62,1 %</b>
Vente d'immobilisations		0,0	0,0	S/O
Subvention de location du Gouvernement luxembourgeois	21	170 000,0	170 000,0	0,0 %
Recettes diverses	22	47 686,7	404 929,5	-88,2 %
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>42 607 766,9</b>	<b>42 188 587,2</b>	<b>1,0 %</b>
Dépenses de personnel	23	26 091 602,5	24 252 438,3	7,6 %
Dépenses administratives	24	7 538 881,7	7 533 017,7	0,1 %
Dépenses opérationnelles	25	8 977 282,7	10 403 131,2	-13,7 %
<b>EXCÉDENT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>1 602 496,9</b>	<b>3 308 737,4</b>	<b>-51,6 %</b>
<b>PRODUIT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>87 079,4</b>	<b>1,4</b>	<b>6047079,2 %</b>
Intérêts bancaires		87 060,5	0,0	
Bénéfice de change		18,9	1,4	1214,6 %
<b>DÉPENSES FINANCIÈRES</b>		<b>1 561,1</b>	<b>1 423,2</b>	<b>9,7 %</b>
Frais bancaires		1 335,5	1 437,6	-7,1 %
Pertes sur taux de change		225,6	-14,4	-1663,2 %
<b>EXCÉDENT DES ACTIVITÉS NON OPÉRATIONNELLES</b>		<b>85 518,3</b>	<b>-1 421,7</b>	<b>-6115,0 %</b>
<b>EXCÉDENT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		<b>1 688 015,2</b>	<b>3 307 315,7</b>	<b>-48,9 %</b>
<b>EXCÉDENT/DÉFICIT DES ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>S/O</b>
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 688 015,2</b>	<b>3 307 315,7</b>	<b>-48,9 %</b>

### A.3 Tableau de variations de l'actif/passif net

en EUR

	Note	Réserves		Excédent/déficit accumulé	Résultat économique de l'exercice	Total actif/passif net
		Capital	Réserves			
Variations des réserves		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Imputation du résultat économique 2020		0,0	0,0	1 046 002,9	-1 046 002,9	0,0
Résultat économique de l'exercice		0,0	0,0	0,0	3 307 315,7	3 307 315,7
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>		<b>0,0</b>	<b>16 529 466,3</b>	<b>11 017 243,3</b>	<b>3 307 315,7</b>	<b>30 854 025,3</b>
Variations des réserves		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Imputation du résultat économique 2021		0,0	0,0	3 307 315,7	-3 307 315,7	0,0
Résultat économique de l'exercice		0,0	0,0	0,0	1 688 015,3	1 688 015,3
<b>Situation au 31 décembre 2022</b>		<b>0,0</b>	<b>16 529 466,3</b>	<b>14 324 558,9</b>	<b>1 688 015,3</b>	<b>32 542 040,5</b>

\* L'article 67 bis du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire au bon fonctionnement du Centre jusqu'au moment de la perception des montants facturés aux clients. Conformément à l'article 57 bis du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier du Centre, le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice.

Il convient de distinguer, d'une part, les réserves légales (c'est-à-dire le fonds permanent de préfinancement) inscrites conformément aux règles comptables dans les états financiers et, d'autre part, les réserves budgétaires (c'est-à-dire les réserves pour la stabilité des prix et pour investissements exceptionnels) telles qu'elles sont énumérées au chapitre B.5 «Résultat budgétaire», qui ne remplissent pas les critères des réserves telles qu'elles sont définies en comptabilité générale.

## A.4 État des flux de trésorerie

en EUR

	2022	2021
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>		
Résultat économique de l'exercice	1 688 015,3	3 307 315,7
+ Amortissements	285 735,5	156 508,4
+/- Provisions pour risques et charges	0,0	0,0
+/- Avantages sociaux	0,0	0,0
+/- Variation des stocks	108 000,0	-39 000,0
+/- Variation des créances d'exploitation	292 256,0	76 598,1
+/- Variation des dettes d'exploitation	-1 488 075,9	1 165 157,1
+/- Variation des autres créances liées à l'activité	0,0	0,0
+/- Variation des autres dettes liées à l'activité	0,0	0,0
+/- (Profit)/Perte sur les ventes d'installations, d'équipements et d'immeubles	0,0	0,0
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE DÉCOULANT DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>885 930,9</b>	<b>4 666 579,3</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX PRÊTS ET EMPRUNTS</b>		
+/- Actifs financiers (fonds propres)	0,0	0,0
+/- Actifs financiers (fonds empruntés)	0,0	0,0
+/- Passifs financiers (fonds provenant d'un crédit)	0,0	0,0
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR DES PRÊTS ET EMPRUNTS</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
- Acquisitions d'immobilisations	-1 835 832,5	-1 462 833,7
- Dépôts à terme	-3 474 159,2	-6 528 946,3
+ Cession d'immobilisations	0,0	0,0
+ Réduction d'actifs financiers	0,0	0,0
+/- Variation des créances et dettes sur immobilisations	0,0	0,0
+ Dividendes versés	0,0	0,0
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-5 309 991,7</b>	<b>-7 991 780,0</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
+/- Passifs financiers	0,0	0,0
+/- Passifs long terme	0,0	0,0
- Remboursement aux clients par virement bancaire	0,0	0,0
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>-4 424 060,8</b>	<b>-3 325 200,8</b>
Trésorerie à l'ouverture	22 874 794,2	26 199 994,9
Trésorerie à la clôture	18 450 733,4	22 874 794,2

## A.5 Notes relatives aux états financiers

### 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Centre de traduction des organes de l'Union européenne a pour mission de fournir des services de traduction aux autres agences décentralisées de l'UE et d'apporter une assistance, lors des pics de travail, aux institutions et organes de l'Union qui possèdent leurs propres services de traduction. Parallèlement, il participe aux travaux du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI), dont l'objectif est de promouvoir une collaboration basée sur des règles de subsidiarité et de réaliser des économies d'échelle dans le domaine de la traduction.

### 2. FORME JURIDIQUE

Le Centre a été créé formellement en 1994 par le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, du 28 novembre 1994, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003.

Le Centre de traduction est un organisme de droit public européen doté de la personnalité juridique. Il dispose de ressources financières propres provenant des versements des agences, organes, offices et institutions en contrepartie des prestations fournies.

### 3. BASE DE LA PRÉSENTATION

Les comptes annuels ont été préparés sur la base des relevés comptables du Centre et sont présentés conformément aux prescriptions du règlement financier du Centre ainsi qu'aux règles et méthodes comptables adoptées par le comptable de la Commission.

L'exercice débute le 1er janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2022.

Les comptes sont tenus en EUR.

### 4. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers du Centre sont établis dans le respect des principes comptables généralement admis, tels que précisés dans le règlement financier du Centre (article 95), à savoir:

- (a) présentation fidèle et sincère;
- (b) principe de la comptabilité d'exercice;
- (c) continuité des activités;
- (d) permanence de la présentation;
- (e) agrégation;
- (f) compensation;
- (g) comparabilité des informations.

### 5. RÉSUMÉ DES RÈGLES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

#### 5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les actifs dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût d'acquisition dépasse 420 EUR sur base individuelle.

Les immobilisations incorporelles acquises sont enregistrées par la mention de leur coût duquel ont été déduits les amortissements accumulés et toutes pertes de valeur reconnues.

Le coût des améliorations d'immobilisations dépassant 420 EUR accroît le coût d'acquisition de l'immobilisation concernée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une base mensuelle linéaire sur leur durée de vie utile estimée, conformément aux taux d'amortissement indiqués dans le tableau suivant, tel que défini par la Commission européenne.

## **5.2 Immobilisations incorporelles produites en interne**

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les logiciels spécialement mis au point pour le Centre, qui ont une durée de vie utile estimée de plus d'un an et un coût d'acquisition supérieur à 150 000 EUR, et qui sont produits en interne ou sous-traités à des contractants externes.

Un actif incorporel issu de la recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) n'est pas comptabilisé en actif, mais en charges durant la période où ces dépenses sont encourues.

Pour un projet de développement informatique interne ou externe en phase de développement, une évaluation est réalisée pour savoir si ce projet peut être comptabilisé en actif et si les dépenses encourues dans le cadre du projet doivent être comptabilisées en actif incorporel. Les conditions particulières suivantes doivent être réunies pour prouver que l'actif dégagera probablement de futurs avantages économiques ou un potentiel de service à la fin du projet:

- faisabilité technique de la finalisation de l'actif incorporel afin qu'il puisse être utilisé ou vendu;
- intention du Centre de finaliser l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre;
- modalités selon lesquelles l'actif incorporel dégagera de futurs avantages économiques ou un potentiel de service;
- disponibilité des ressources techniques, financières et autres nécessaires à la finalisation du développement et à l'utilisation ou à la vente de l'actif incorporel.

À la fin de la phase de développement, le projet est censé répondre à la définition d'un actif.

Les immobilisations incorporelles produites en interne sont amorties sur une base mensuelle linéaire sur leur durée de vie utile estimée, conformément aux taux d'amortissement présentés dans le tableau suivant, tel que défini par la Commission européenne.

## **5.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles englobent les actifs dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût d'acquisition dépasse 420 EUR sur base individuelle.

Les immobilisations corporelles acquises sont enregistrées par la mention de leur coût duquel ont été déduits les amortissements accumulés et toutes pertes de valeur reconnues.

Le coût des améliorations d'immobilisations dépassant 420 EUR accroît le coût d'acquisition de l'immobilisation concernée.

Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux dépenses pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont imputés de manière à amortir le coût des immobilisations corporelles, autres que des terrains et des actifs en construction, sur leur durée de vie estimée, sur une base linéaire mensuelle, conformément au taux d'amortissement présenté dans le tableau suivant et fixé par la Commission européenne.



## Tableau des taux d'amortissement

Type de bien	Taux linéaire d'amortissement
<b>Logiciels informatiques</b>	25,00 %
<b>Matériel informatique</b>	25,00 %
<b>Cuisines – Cafétérias – Crèches</b>	
Petit électro-ménager	25,00 %
Caisses enregistreuses	25,00 %
Grands appareils de cuisine	12,50 %
Mobilier spécifique de cuisines et cafétérias	12,50 %
Mobilier spécifique de crèches	25,00 %
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGES</b>	
<b>Matériel de télécommunication et audiovisuel</b>	
Appareils de téléphonie et de télécopie	25,00 %
Casques, écouteurs, microphones	25,00 %
Caméras	25,00 %
Magnétoscopes	25,00 %
Magnétophones et appareils à dicter	25,00 %
Projecteurs (diapositives et rétroprojecteurs)	25,00 %
Matériel de photographie	25,00 %
Écrans de projection	25,00 %
Téléviseurs, radios, moniteurs (sauf informatique)	25,00 %
<b>Matériel et équipement technique</b>	
Imprimerie, courrier, sécurité, bâtiment, outillage	12,50 %
Appareils de mesures ou de laboratoire	25,00 %
<b>Autres installations, machines et outillages</b>	12,50 %
<b>Rayonnages démontables, cloisons, faux plafonds et câblage</b>	25,00 %
<b>Parc automobile</b>	25,00 %
<b>Mobilier</b>	10,00 %
<b>Biens immeubles</b>	4,00 %
<b>Terrains</b>	Sans objet

Le profit ou la perte découlant de la vente ou de la désaffectation d'un actif est défini comme la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable nette de l'actif le jour de la vente, et doit apparaître dans le compte de pertes et profits.

### 5.4 Immobilisations de faible valeur

Lorsque les biens durables sont de faible valeur, ils peuvent être considérés comme consommés au cours de l'exercice de leur mise en service et donc comptabilisés en charges et non en immobilisations. À l'heure actuelle, le montant d'un bien de faible valeur est fixé à 420 EUR. Au-delà de cette valeur unitaire, le bien doit toujours être comptabilisé en immobilisations.

### 5.5 Stocks

Les stocks sont les travaux en cours, à savoir les unités pour les services de traduction (traduction, modification, révision, contrôle rédactionnel, listes de termes, terminologie) qui en sont, à la fin de l'exercice, à un stade intermédiaire du processus de traduction.

Les travaux en cours sont valorisés au plus faible du prix de vente ou du coût de production, calculé en additionnant les coûts directs et indirects associés au volume des services de traduction aux divers stades d'achèvement.

La variation de la valeur des travaux en cours entre 2021 et 2022 est comptabilisée dans les «Produits de l'activité» dans le compte de résultats, à la rubrique «Recettes diverses».

## 5.6 Créances à court terme

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale, puis diminuées des provisions adéquates pour les créances douteuses et non recouvrables. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que le Centre ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues.

Les créances pour les traductions de décembre facturées au mois de janvier de l'exercice suivant sont comptabilisées comme des produits à recevoir. Ces produits sont inclus dans les recettes du compte de résultats. Pour plus de détails, voir la note 5 du chapitre A.5.6. «Informations complémentaires».

Le Centre applique une politique de gestion de la trésorerie qui permet de placer des liquidités en effectuant des dépôts à terme dans des banques. Les dépôts à terme de plus de trois mois sont comptabilisés comme des actifs financiers courants et présentés sous les créances à court terme, conformément à la règle comptable n° 11 de l'UE.

## 5.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie du Centre est gérée par le comptable par le biais de comptes courants, de comptes d'épargne et de dépôts à terme de moins de trois mois, tenus en EUR à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et à la BGL BNP Paribas. Les entrées et les sorties de liquidités sont comptabilisées à la date de valeur figurant sur les extraits bancaires.

## 5.8 Comptes à payer

Les comptes à payer sont comptabilisés à leur valeur nominale. Ces comptes à payer sont une dette à court terme envers nos fournisseurs pour des biens et services fournis au Centre avant la fin de l'année, que le Centre ait ou non reçu la facture y afférente.

Les comptes à payer comprennent également le passif pour les congés non pris. Celui-ci est calculé sur la base du nombre de jours de congé non pris par le personnel à la fin de l'année et de leur salaire individuel.

## 5.9 Provisions pour risques et charges

La provision est une dette actuelle trouvant son origine dans un événement passé, mais avec une incertitude quant à une future sortie de ressources pour acquitter la dette et quant au moment où celle-ci devra se faire. Une telle sortie peut s'avérer probable et faire l'objet d'une estimation fiable. Les provisions sont examinées à chaque date de déclaration et ajustées de manière à refléter la meilleure estimation actuelle. S'il n'est plus probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler la dette, il convient de convertir la provision en recette. La conversion en recettes n'est comptabilisée que si elle a lieu au cours d'une période de déclaration autre que celle durant laquelle la provision a été reconnue. Si tel est le cas, la création initiale de la provision est convertie.

Une provision est utilisée uniquement pour les dépenses pour lesquelles elle a été prévue à l'origine. La provision existante est alors utilisée et les dépenses sont imputées sur celle-ci.

## 5.10 Réserves – Fonds permanent de préfinancement

L'article 67 bis du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire au bon fonctionnement du Centre jusqu'au moment de la perception des montants facturés aux clients. Conformément à l'article 57 bis du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier du Centre, le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice.

## 5.11 Recettes

Les recettes tirées des traductions et les autres recettes de l'exercice sont comptabilisées lorsque les services correspondants ont été rendus et acceptés par les clients, nets de remises, indépendamment du moment de la collecte du paiement correspondant.

Les revenus au titre d'intérêts sont comptabilisés sur une base temporelle, par référence au principal en souffrance et au taux d'intérêt effectif applicable.

Les opérations sans contrepartie directe sont des opérations dans lesquelles une entité, soit reçoit une valeur d'une autre entité sans fournir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale, soit donne une valeur à une autre entité sans recevoir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale. Les produits des opérations sans contrepartie directe sont mesurés en calculant le montant de l'augmentation de l'actif net reconnue par le Centre. La subvention de loyer octroyée au Centre par le gouvernement luxembourgeois, telle que décrite à la note 21 du chapitre A.4.6, est un exemple d'opération sans contrepartie directe. «Informations complémentaires».

## 5.12 Dépenses

Les dépenses de l'exercice entrent dans la comptabilité dès que le service ou le bien a été reçu au Centre, indépendamment du moment du paiement.

## 5.13 Transactions et soldes libellés en devises étrangères

Les transactions libellées en devises dans le courant de l'exercice sont converties en euros en utilisant le taux de change mensuel publié par la Commission européenne en vigueur le jour de l'émission de l'ordre de paiement ou de recouvrement lié à la transaction. Les bénéfices ou pertes réalisés sur le change au moment du règlement de la transaction sont considérés comme charges ou produits financiers dans le compte de résultat de l'exercice correspondant.

À la date du bilan, les actifs financiers et les actifs et passifs exigibles libellés en devises sont convertis en euros en utilisant le taux de change effectif publié par la Commission européenne à cette date. Les gains ou pertes de change qui en découlent sont imputés sur les charges ou produits financiers de l'exercice en cours, comme il convient.

## 5.14 Résultat ordinaire

Recettes et dépenses ordinaires issues de l'activité principale du Centre ainsi que de tout événement découlant de cette activité.

## 5.15 Résultat extraordinaire

Les recettes et dépenses extraordinaires proviennent d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires du Centre, ainsi que de produits et de charges provenant d'événements ou de transactions qui ne devraient pas se répéter fréquemment ou régulièrement.

## 5.16 Résultat économique de l'exercice

Le résultat économique de l'exercice est constitué des produits et charges imputés sur le compte de résultats au cours de l'exercice comptable. Toutes les recettes et dépenses reconnues durant l'exercice doivent être incluses dans le résultat économique de l'exercice. Le résultat économique de l'exercice est égal à la somme nette des activités ordinaires et extraordinaires de l'exercice.

### 5.17 Utilisation d'estimations

La présentation d'états financiers impose à la direction du Centre d'établir des estimations et hypothèses qui affectent les montants des actifs rapportés à la date du bilan et les montants des produits et charges rapportés au cours de la période concernée. La direction du Centre est d'avis que les estimations et hypothèses posées ne différeront pas significativement des résultats réellement atteints lors des périodes de déclaration ultérieures.

## 5.18 Changement dans les méthodes comptables, de valorisation ou d'amortissement, ou dans les règles comptables

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'ont pas été reformulés pour refléter un quelconque changement opéré dans les méthodes comptables, de valorisation ou d'amortissement, ou dans les règles comptables.

Toutefois, il convient de noter qu'en 2020, le comptable de la Commission a adopté la version révisée de la règle comptable n° 11 de l'UE «Financial Instruments» (Instruments financiers), qui est obligatoirement entrée en vigueur le 1er janvier 2021. La version révisée de la règle comptable n° 11 de l'UE est fondée sur la nouvelle norme IPSAS 41 «Instruments financiers», la norme IPSAS 28 modifiée «Instruments financiers: Présentation» et la norme IPSAS 30 modifiée «Instruments financiers: informations à fournir», qui ont été édictées en août 2018. Elle définit les principes de l'information financière relative aux actifs et passifs financiers. Conformément aux dispositions transitoires de la version révisée de la règle comptable n° 11 de l'UE, le Centre comptabilise tout changement survenu par rapport à la demande initiale, le 1er janvier 2021. La version révisée de la règle comptable n° 11 de l'UE n'exige pas de retraitement des données financières des périodes antérieures.

L'adoption de la version révisée de la règle comptable n° 11 de l'UE «Instruments financiers» impose de fournir des informations sur les instruments financiers et sur la manière dont le Centre gère les risques découlant d'instruments financiers.

Les instruments financiers du Centre se composent principalement de liquidités, de créances à recevoir avec contrepartie directe et de dettes. Les instruments financiers entraînent des risques tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de taux d'intérêt et risque de change). Notre analyse (voir ci-dessous) montre que l'adoption de la règle comptable n° 11 de l'UE n'a eu aucune incidence sur les bénéfices non répartis et n'a eu aucune incidence sur les comptes annuels du Centre:

### Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour le Centre concernent les créances à recevoir avec contrepartie directe provenant de droits et redevances facturés aux clients, ainsi que les soldes de trésorerie.

Pour les créances à recevoir avec contrepartie directe, le risque (perte due au non-paiement d'un débiteur ou au non-respect d'une obligation contractuelle) est très faible, étant donné que tous nos clients font partie du système de l'UE, avec des budgets prédéfinis alloués au paiement de nos services. En outre, nos créances à recevoir avec contrepartie directe sont contrôlées de manière rigoureuse et font l'objet d'un suivi auprès des clients.

En ce qui concerne les soldes de trésorerie, toutes nos liquidités (en euros) sont déposées auprès de banques de premier rang et de haut rang (voir note 8) et représentent donc un risque très faible.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte d'obligations financières en cours, y compris le règlement de dettes. Toutes les dettes ont une échéance contractuelle inférieure à un an. Le risque de liquidité est géré par un suivi attentif des flux de trésorerie réels et des exigences de prévision. Le Centre reste dans une situation financière solide et présente un solde de trésorerie sain. Le risque de liquidité est considéré comme très faible.

### Risque de marché

#### Risque de taux d'intérêt

Le Centre n'emprunte pas de fonds et n'est donc pas exposé au risque de taux d'intérêt lié aux emprunts. Toutefois, il est désormais difficile d'éviter les intérêts négatifs sur les soldes bancaires. Le Centre travaille activement à l'élaboration de solutions visant à limiter l'incidence de ces taux d'intérêt négatifs.

## Risque de change

Tous les actifs et passifs financiers du Centre étant libellés en euros, le Centre n'est pas exposé au risque de change.

### **5.19 État des flux de trésorerie**

L'état des flux de trésorerie est préparé en recourant à la méthode indirecte. Les équivalents de trésorerie comprennent les actifs liquides exigibles facilement convertibles en liquidités en une somme convenue à l'avance. Les flux de trésorerie liés à l'activité et aux opérations d'investissement et financières présentés dans le tableau des flux de trésorerie ne sont pas compensés.

### **5.20 Compte rendu sectoriel**

Le compte rendu sectoriel concerne des entités qui disposent d'une activité ou d'un groupe d'activités distinct pour laquelle/lequel il convient de rendre compte séparément des informations financières aux fins de l'évaluation de la performance passée de l'entité dans la réalisation de ses objectifs et la prise de décisions relatives à la future allocation des ressources. Dans le cadre du Centre de traduction, toutes les activités sont considérées comme appartenant à une seule activité, et par conséquent, les états financiers sont présentés dans un document unique.

## 6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RÉSULTAT ET L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### Note 1: immobilisations incorporelles

en EUR

	Logiciels informatiques	Logiciels informatiques en cours	Total
<b>A. Valeur d'acquisition</b>			
Au terme de l'exercice précédent	2 518 028,7	1 199 959,3	3 717 988,0
<u>Variations durant l'exercice</u>			
Acquisitions de l'exercice	0,0	1 185 544,0	1 185 544,0
Cessions et désaffectations	0,0	0,0	0,0
Transferts d'une rubrique à une autre	0,0	0,0	0,0
<u>Au terme de l'exercice</u>	2 518 028,7	2 385 503,3	4 903 532,0
<b>Amortissements et réductions de valeur</b>			
Au terme de l'exercice précédent	2 498 311,7	0,0	2 498 311,7
<u>Variations durant l'exercice</u>			
Amortissements de l'exercice	9 879,0	0,0	9 879,0
Amortissement de la valeur résiduelle des actifs cédés	0,0	0,0	0,0
<u>Au terme de l'exercice</u>	2 508 190,7	0,0	2 508 190,7
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE (A-B)</b>	<b>9 838,0</b>	<b>2 385 503,3</b>	<b>2 395 341,3</b>

La majeure partie des immobilisations incorporelles est constituée de l'immobilisation développée en interne appelée nouvel eCdT, qui est le dernier programme du Centre pour la gestion du flux de traduction. Cette plateforme est conçue pour remplacer l'ancien eCdT et est nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels, tirer parti des nouvelles technologies et modifier les processus opérationnels afin de gagner en efficacité et de réduire les coûts.

Le développement de cette plateforme s'est achevé à la fin de l'année 2022 et le système est devenu opérationnel le 1er janvier 2023. Globalement, le total des montants capitalisés comprend à ce jour des coûts internes de 956 931,7 EUR et des coûts externes de développement de 1 428 571,6 EUR, pour un montant total de 2 385 503,3 EUR.

#### Immobilisations incorporelles totalement amorties

La valeur d'acquisition des immobilisations incorporelles utilisées et totalement amorties au 31 décembre 2022 s'élevait à 2 478 508 EUR (2 478 508 EUR en 2021, soit le même chiffre).

## Note 2: immobilisations corporelles

en EUR

	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Installations, machines et équipements	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>A. Valeur d'acquisition</b>					
Au terme de l'exercice précédent	2 322 022,7	361 080,8	17 056,00	531 793,7	3 231 953,2
<u>Variations durant l'exercice</u>					
Acquisitions	1 180 002,6	0,0		12 112,4	1 192 114,9
Cessions et désaffectations	-3 486,8	-16 107,5		0,0	-19 594,3
Correction SAP par rapport à ABAC	-541 826,4	0,0			-541 826,4
<u>Au terme de l'exercice</u>	<b>2 956 712,1</b>	<b>344 973,3</b>	<b>17 056,00</b>	<b>543 906,1</b>	<b>3 862 647,5</b>
<b>B. Amortissements et corrections de valeur</b>					
Au terme de l'exercice précédent	2 094 213,7	282 181,8	11 779,0	410 436,7	2 798 611,2
<u>Variations durant l'exercice</u>					
Amortissements de l'exercice	202 288,2	11 176,0	3 725,0	58 667,4	275 856,5
Cessions et désaffectations	-3 486,8	-16 107,5		0,0	-19 594,3
Amortissement de la valeur résiduelle					
<u>Au terme de l'exercice</u>	<b>2 293 015,1</b>	<b>277 250,3</b>	<b>15 504,0</b>	<b>469 104,1</b>	<b>3 054 873,5</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE (A-B)</b>	<b>663 697,0</b>	<b>67 723,0</b>	<b>1 552,0</b>	<b>74 802,0</b>	<b>807 774,0</b>

Le montant du matériel acheté en 2022 (1 180 002 EUR) concerne principalement des achats informatiques destinés à assurer la continuité des travaux. L'importante commande de matériel informatique passée en 2021 (616 000 EUR) pour améliorer le télétravail a été livrée en 2022 et relève donc de l'exercice d'inventaire 2022.

En 2022, le département «Administration» a procédé au déclassement de 138 meubles totalement amortis et obsolètes. Tous avaient plus de 10 ans et n'étaient plus utilisables. La valeur d'achat totale de ces articles était de 45 736 EUR. Grâce à l'inventaire physique réalisé en juin 2022, 203 articles supplémentaires ont été recensés comme devant être déclassés. Ces 203 articles seront déclassés en 2023 car ils ont été évacués en janvier 2023.

### Immobilisations corporelles totalement amorties

La valeur d'acquisition des immobilisations utilisées, totalement amorties au 31 décembre 2022, s'élevait à 4 787 093 EUR (2 299 845 EUR en 2021).

### Immobilisations corporelles de faible valeur

Le Centre a acquis 1 231 articles imputés directement sur les charges pour des montants de 203 192 EUR et 7 479 EUR au titre des exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 respectivement. Il s'agit d'actifs corporels de faible valeur dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût unitaire d'acquisition est inférieur à 420 EUR. Les actifs corporels de faible valeur ne sont pas imputés sur les immobilisations mais sur les comptes de charges.



### Note 3: Travaux en cours

en EUR

Travaux en cours	2022	2021	Variation en %
Travaux en cours (en EUR)	605 000,00	713 000,00	-15,15 %
Documents en cours (en pages)	43 610,09	59 876,81	-27,17 %
Listes de termes en cours (en termes)	291,00	1 487,00	-80,43 %
Travaux terminologiques en cours (en jours-hommes)	57,00	36,00	58,33 %
Travaux de sous-titrage en cours (en minutes)	56	313,00	-82 %

La valorisation financière des travaux en cours en 2022 est inférieure de 15 % à celle de 2021, en raison du traitement de près de 16 266 pages de documents en moins à la fin de l'exercice.

### Note 4: TVA récupérable et autres créances à recevoir des États membres

En tant qu'organe de l'Union européenne, le Centre bénéficie de l'exemption de la TVA pour l'acquisition de biens et de services. Dans le cas de l'exemption indirecte qui est appliquée par l'administration fiscale portugaise, le Centre doit introduire une demande pour la TVA payée à ses fournisseurs. Le solde de la TVA à recevoir est la somme de toutes les demandes de remboursement introduites auprès de l'administration fiscale portugaise en décembre 2022. Aucune demande n'est hors délai pour la récupération de cette taxe.

en EUR

TVA à recevoir des États membres	2022	2021	Variation en %
Valeur nominale des demandes de récupération de la TVA	5 711,5	13 396,7	-57 %
Valeur nette de la TVA à recevoir	5 711,5	13 396,7	-57 %

Les créances à recevoir des États membres sont considérées comme des créances sur des opérations sans contrepartie directe.

#### Information relative au risque de crédit

La notation de crédit à long terme attribuée au Portugal par l'agence Fitch est de BBB+.

Note 5: créances et produits à recevoir d'institutions et d'organes de l'UE et autres produits à recevoir

en EUR

Clients	Créances	Produits à recevoir	Total
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	0,0	28 814,0	28 814,0
Fondation européenne pour la formation (ETF)	0,0	9 569,5	9 569,5
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	0,0	24 128,6	24 128,6
Agence européenne des médicaments (EMA)	0,0	200 756,3	200 756,3
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	0,0	80 467,5	80 467,5
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	0,0	352 831,0	352 831,0
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) Marques	0,0	343 367,2	343 367,2
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	0,0	0,0	0,0
Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	0,0	0,0	0,0
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	0,0	70 209,0	70 209,0
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	16 269,0	12 620,0	28 889,0
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	0,0	70 210,5	70 210,5
Banque européenne d'investissement (BEI)	0,0	339,5	339,5
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	0,0	2 904,0	2 904,0
Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	0,0	29 432,0	29 432,0
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	0,0	11 919,0	11 919,0
Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA)	0,0	11 480,0	11 480,0
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	0,0	0,0	0,0
Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	0,0	0,0	0,0
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	41 889,0	68 475,0	110 364,0
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	0,0	404 459,0	404 459,0
Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)	0,0	26 137,5	26 137,5
Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	0,0	0,0	0,0
Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	0,0	0,0	0,0
Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	0,0	0,0	0,0
Agence européenne de défense (AED)	975,0	3 037,5	4 012,5
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	0,0	129 012,0	129 012,0
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	0,0	0,0	0,0
Entreprise commune Fusion for Energy (Entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion)	0,0	0,0	0,0
Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement, anciennement INEA: Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (CINEA)	0,0	0,0	0,0
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	0,0	0,0	0,0
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	0,0	5 089,5	5 089,5
Agence exécutive pour la recherche (REA)	0,0	41 564,0	41 564,0
Entreprise commune «Aviation propre» (EC Aviation propre)	0,0	0,0	0,0
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	0,0	3 772,0	3 772,0
Entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic européen dans le ciel unique européen 3» (EC SESAR 3)	0,0	0,0	0,0
Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante»	0,0	0,0	0,0
Entreprise commune «Hydrogène propre» (EC Hydrogène propre)	0,0	0,0	0,0
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	0,0	317 629,5	317 629,5
Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	0,0	1 296,0	1 296,0
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	0,0	0,0	0,0
Autorité bancaire européenne (ABE)	0,0	41 544,0	41 544,0
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	0,0	0,0	0,0
Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	0,0	0,0	0,0

Clients	Créances	Produits à recevoir	Total
Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	0,0	762,0	762,0
Entreprise commune «Technologies numériques clés»	0,0	0,0	0,0
Conseil de résolution unique (CRU)	0,0	112 693,5	112 693,5
Bureau du secrétaire général des écoles européennes (OSGES)	1 271,0	0,0	1 271,0
Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	0,0	0,0	0,0
Entreprise commune «Système ferroviaire européen» (EC Système ferroviaire européen)	0,0	0,0	0,0
Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EuroHPC)	0,0	0,0	0,0
Autorité européenne du travail (AET)	0,0	283 721,5	283 721,5
Parquet européen	0,0	274 381,5	274 381,5
Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HADEA)	0,0	0,0	0,0
Juridiction unifiée du brevet (JUB)	0,0	870,0	870,0
Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne (DG EMPL)	0,0	48 372,0	48 372,0
Parlement européen	0,0	0,0	0,0
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	0,0	18 055,5	18 055,5
Cour des comptes européenne (CCE)	0,0	8 550,0	8 550,0
Comité européen des régions (CdR)	0,0	0,0	0,0
Comité économique et social européen (CESE)	0,0	91,0	91,0
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	0,0	0,0	0,0
Banque centrale européenne (BCE)	14 982,0	3 510,0	18 492,0
Médiateur européen (Ombudsman)	0,0	14 979,5	14 979,5
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	0,0	31 377,5	31 377,5
Projets interinstitutionnels avec les institutions (IATE)	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>75 386,0</b>	<b>3 088 428,1</b>	<b>3 163 814,1</b>
Hors traduction (EuroHPC/Frontex)	46 223,1	0,0	46 223,1
<b>Total général</b>	<b>121 609,1</b>	<b>3 088 428,1</b>	<b>3 210 037,1</b>

Les produits à recevoir des institutions de l'UE représentent les recettes des factures établies en janvier 2023 pour les traductions livrées aux clients en décembre 2022. Les informations relatives à la date moyenne de paiement sont incluses dans la rubrique sur l'exécution du budget au chapitre B.8. Recettes budgétaires provenant des activités opérationnelles 2022.

#### Information relative au risque de crédit

Le risque de crédit des créances est faible, puisque les clients du Centre sont des agences, organes et institutions européennes. Les créances relèvent toutes de la catégorie des créances non échues et non douteuses.

#### Information relative au risque de change

Le Centre n'est pas exposé au risque de change, toutes les créances étant libellées en euros.

### Note 6: Charges reportées

en EUR

	2022	2021	Variation en %
Charges reportées	589 370,4	226 112,8	160,7 %
<b>Total</b>	<b>589 370,4</b>	<b>226 112,8</b>	<b>160,7 %</b>

Les charges reportées sont des dépenses payées par le Centre dans l'exercice courant, se rapportant à des périodes comptables futures. La plupart d'entre elles concernent la maintenance de licences de logiciels et d'abonnements.

### Note 7: Créances diverses

en EUR

	2022	2021	Variation en %
Créances diverses	81 120,0	98 789,9	-17,9 %
<b>Total</b>	<b>81 120,0</b>	<b>98 789,9</b>	<b>-17,9 %</b>

Le solde des créances diverses comprend les créances à court terme relatives au personnel ainsi que les charges à court terme dues par le Foyer du CPE (garderie de jour).

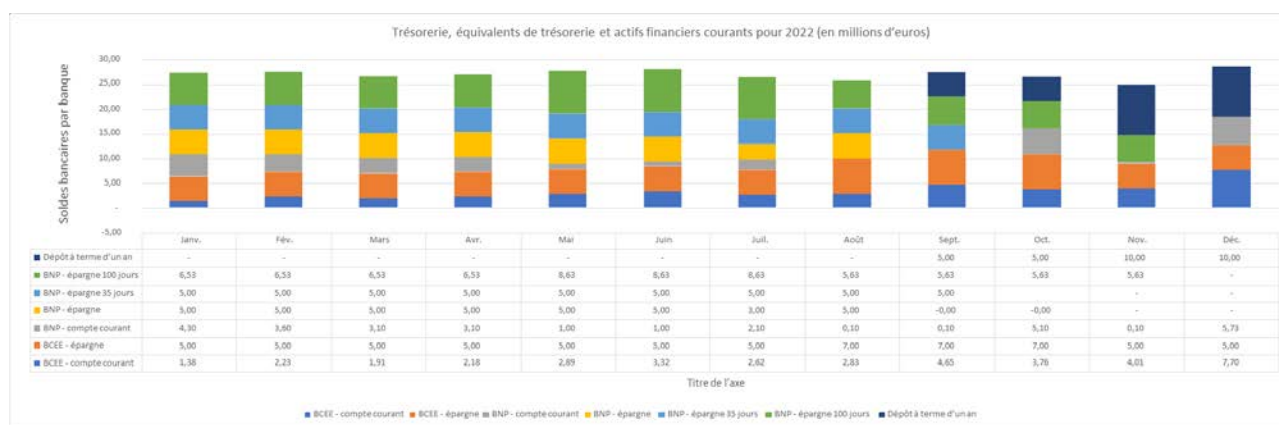
### Note 8: Intérêts courus

Les intérêts perçus (environ 2,12 % par an) relatifs aux deux comptes à terme ouverts fin septembre et fin octobre respectivement pour 2022 (voir note 9 ci-dessous) ont été comptabilisés à la fin de l'exercice car les intérêts ne seront versés qu'à la fin des contrats (à l'issue d'un délai de 12 mois).

### Note 9: trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants

La trésorerie est gérée par le comptable du Centre. L'objectif est de préserver le capital et de garantir des liquidités suffisantes pour faire face à la trésorerie liée à l'activité tout en obtenant un taux de rendement concurrentiel sur le marché pour la trésorerie du Centre.

En raison des taux d'intérêt positifs que les banques offraient au cours du dernier trimestre 2022, deux comptes de dépôt à terme (d'une durée de 12 mois) de 5 millions d'EUR chacun (soit 10 millions d'EUR au total) ont été ouverts auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE) et de BNP Paribas Luxembourg. Les taux d'intérêt offerts sont de 2,12 % pour chacun et sont garantis pour une durée de 12 mois, au terme de laquelle les intérêts y afférents seront perçus. Ces sommes sont présentées en tant qu'actifs financiers à court terme dans le bilan, conformément à la règle comptable n° 11 de l'UE, tandis que le reste des fonds figure dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie (dont 5 millions d'EUR déposés sur un compte d'épargne auprès de la BCEE).



### Détail du solde de trésorerie et des actifs financiers courants

Année	2022	2021	Variation en %
Liquidités en banque – comptes courants	13 434 764,8	7 874 813,9	70,6 %
Liquidités en banque – comptes d'épargne	5 015 968,6	14 999 980,2	-66,6 %
<b>Total liquidités et équivalents liquidités</b>	<b>18 450 733,4</b>	<b>22 874 794,1</b>	<b>-19,3 %</b>

Dépôts à terme de trois mois et d'un an	4 859,4	6 530 700,2	-99,9 %
---	---------	-------------	---------

Actifs financiers courants	10 000 000,0	0,0	S/O
----------------------------	--------------	-----	-----

### Information relative au risque de crédit

en EUR

Banque	Cote de solvabilité à long terme (Moody's)	Cote de solvabilité à long terme (S&P)	Cote de solvabilité à long terme (Fitch)	Solde de trésorerie et équivalents de trésorerie
Banque et Caisse d'Épargne de l'État	Aa2	AA+		17 720 185,2
BNP Paribas	Aa2		A+	10 735 407,5
<b>TOTAL</b>				<b>28 455 592,8</b>

### Information relative au risque de change

Le Centre n'est pas exposé au risque de change, tous les soldes de trésorerie étant libellés en euros.

### Note 10: Charges à payer

en EUR

Charges à payer	2022	2021	Variation en %
Charges à payer sur la base de l'analyse des opérations de report	1 438 773,5	1 792 200,0	-19,7 %
Congés non pris par le personnel	420 000,0	419 000,0	0,2 %
<b>Total</b>	<b>1 858 773,5</b>	<b>2 211 200,0</b>	<b>-15,9 %</b>

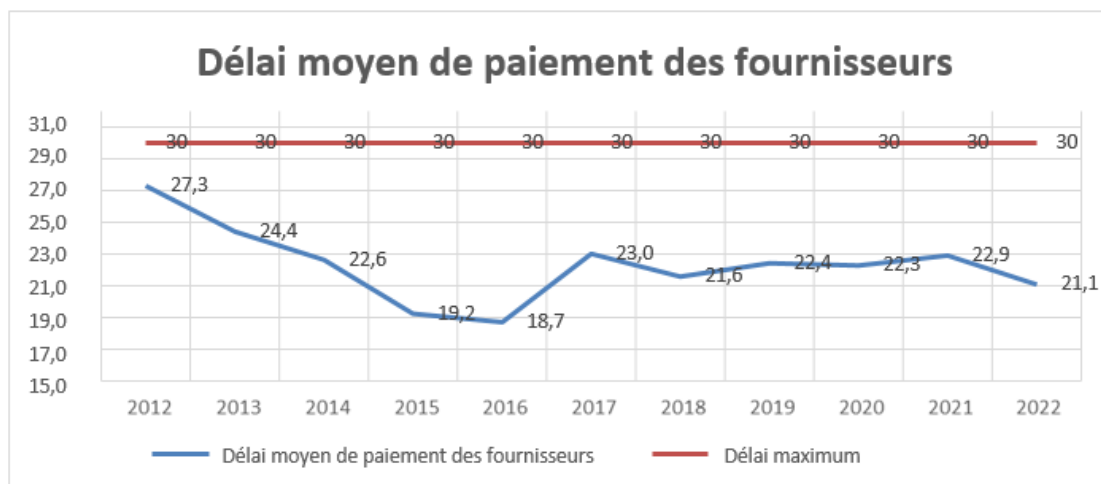
### Congés non pris par le personnel

Congés non pris par le personnel	2022	2021	Variation en %
Nombre de jours non pris	1 339,4	1 472,6	-9,0 %
Valorisation financière des congés non pris (en euros)	420 000,0	419 000,0	0,2 %

Les charges à payer pour les congés non pris sont calculées sur la base du nombre de jours de congé non pris par le personnel à la fin de l'année et de leur salaire individuel. Par rapport à 2021, le nombre de jours non pris enregistre un léger recul; cependant les charges globales sont pratiquement les mêmes en raison de l'augmentation des salaires.

### Note 11: Fournisseurs

Tous les paiements ont été exécutés dès que possible après l'achèvement du processus de paiement dans la comptabilité budgétaire. Le délai moyen de paiement des fournisseurs s'est légèrement amélioré par rapport à 2021 (21,1 contre 22,9) et intervient dans le délai de paiement officiel de 30 jours.



### Information relative au risque de change

Le Centre n'est pas exposé au risque de change, l'ensemble des créances et des passifs étant libellés en euros.

### Note 12: Préfinancement reçu

En EUR

Clients	2022	2021	Variation en %
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	0,0	20 390,4	-100,0 %
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	3 017,6	11 316,00	-73,3 %
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	1 075 708,0	2 103 135,2	-48,9 %
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	0,0	70 200,0	-100,0 %
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	354 333,2	291 802,8	21,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 433 058,8</b>	<b>2 496 844,4</b>	<b>-42,6 %</b>

Le mécanisme de paiement anticipé permet au Centre de solliciter un préfinancement de la part de ses clients avant que le service de traduction ne soit terminé. Le préfinancement s'élève à 80 % du coût des demandes de traduction envoyées au Centre en cours au 30 novembre.

En fin d'exercice, onze clients avaient signé un avenant à leur contrat autorisant l'encaissement de paiements anticipés et trois clients avaient versé des avances au Centre pour une valeur totale de 1 433 058,8 EUR, contre 2 496 844,4 EUR en 2021. Les avances seront déduites des services de traduction facturés en 2023.

### Note 13: Autres dettes

en EUR

	2022	2021	Variation en %
Autres dettes	46 366,0	36 093,2	28,5 %
<b>Total</b>	<b>46 366,0</b>	<b>36 093,2</b>	<b>28,5 %</b>

Les autres dettes sont des dettes à court terme relatives au personnel.

### Note 14: réserves – Fonds permanent de préfinancement

L'article 67 bis du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire au bon fonctionnement du Centre jusqu'au moment de la perception des montants facturés aux clients. Conformément à l'article 57 bis du règlement établissant les modalités d'exécution du

règlement financier du Centre, le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice, à l'exclusion des «Réserves» inscrites au titre 10.

Il convient de distinguer, d'une part, les réserves légales (c'est-à-dire le fonds permanent de préfinancement) inscrites conformément aux règles comptables dans les états financiers et, d'autre part, les réserves budgétaires (c'est-à-dire les réserves pour la stabilité des prix et pour investissements exceptionnels) telles qu'elles sont énumérées au chapitre B.5 «Résultat budgétaire», qui ne remplissent pas les critères des réserves telles qu'elles sont définies en comptabilité générale.

Le solde du fonds permanent de préfinancement n'a pas changé depuis 2010.

en EUR	
Fonds permanent de préfinancement	Montant
Dotation initiale	5 006 840,0
Dotation 2003	3 322 850,3
Dotation 2004	1 431 500,0
Dotation 2005	0,0
Dotation 2006	0,0
Dotation 2007	999 143,0
Dotation 2008	2 406 368,0
Dotation 2009	1 196 465,0
Dotation 2010	2 166 300,0
Dotation 2011	0,0
Dotation 2012	0,0
Dotation 2013	0,0
Dotation 2014	0,0
Dotation 2015	0,0
Dotation 2016	0,0
Dotation 2017	0,0
Dotation 2018	0,0
Dotation 2019	0,0
Dotation 2020	0,0
Dotation 2021	0,0
Dotation 2022	0,0
<b>Total</b>	<b>16 529 466,3</b>

Note 15: traductions (y compris modification, contrôle rédactionnel et révision)

en EUR

Clients	2022	2021	Variation en %
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	264 545,0	252 012,0	5,0 %
Fondation européenne pour la formation (ETF)	266 901,0	403 842,5	-33,9 %
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	203 140,3	285 070,8	-28,7 %
Agence européenne des médicaments (EMA)	2 450 180,0	3 180 942,3	-23,0 %
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	756 667,0	993 182,0	-23,8 %
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	3 706 832,0	4 730 469,9	-21,6 %
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) Marques	9 512 152,2	10 894 532,7	-12,7 %
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	5 575,5	39 182,0	-85,8 %
Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	72 894,0	54 736,1	33,2 %
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	280 104,0	566 405,0	-50,5 %
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	158 304,5	93 172,5	69,9 %
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 370 667,5	1 092 416,9	25,5 %
Banque européenne d'investissement (BEI)	7 969,0	3 140,9	153,7 %
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	232 231,5	354 973,9	-34,6 %
Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	803 612,5	845 389,9	-4,9 %
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	153 608,5	119 951,0	28,1 %
Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA)	112 485,5	162,0	69335,5 %
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	370 527,5	77 763,1	376,5 %
Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	47 348,0	464 453,2	-89,8 %
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	474 374,5	772 575,4	-38,6 %
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	2 623 033,0	1 338 969,7	95,9 %
Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)	212 142,0	292 201,0	-27,4 %
Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	63 779,0	18 916,5	237,2 %
Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	23 394,0	21 776,3	7,4 %
Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	47 715,0	55 312,0	-13,7 %
Agence européenne de défense (AED)	13 258,5	13 629,0	-2,7 %
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 563 606,0	1 783 777,4	-12,3 %
Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	206 911,5	268 169,0	-22,8 %
Entreprise commune Fusion for Energy (Entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion)	6 156,0	11 148,0	-44,8 %
Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement, anciennement INEA: Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (CINEA)	2 703,0	9 482,0	-71,5 %
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	3 868,5	3 790,0	2,1 %
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	6 090,0	10 644,0	-42,8 %
Agence exécutive pour la recherche (REA)	278 132,0	145 369,8	91,3 %
Entreprise commune «Aviation propre» (EC Aviation propre)	3 001,5	2 337,0	28,4 %
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	74 816,5	41 952,0	78,3 %
Entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic européen dans le ciel unique européen 3» (EC SESAR 3)	26 230,5	4 915,5	433,6 %
Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante»	1 489,0	4 633,0	-67,9 %
Entreprise commune «Hydrogène propre» (EC Hydrogène propre)	2 001,0	1 914,0	4,5 %
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	3 871 662,5	3 643 701,7	6,3 %
Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	330 877,0	218 811,7	51,2 %
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	300 284,3	578 897,3	-48,1 %
Autorité bancaire européenne (ABE)	1 522 186,3	1 205 211,5	26,3 %
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	309 066,5	122 688,5	151,9 %
Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	12 222,5	33 167,1	-63,1 %



Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	953 800,5	992 009,9	-3,9 %
Entreprise commune «Technologies numériques clés»	2 001,0	2 001,0	0,0 %
Conseil de résolution unique (CRU)	1 580 717,0	1 305 934,1	21,0 %
Bureau du secrétaire général des écoles européennes (OSGES)	1 804,0	105 505,4	-98,3 %
Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	4 002,0	3 564,0	12,3 %
Entreprise commune «Système ferroviaire européen» (EC Système ferroviaire européen)	4 023,0	12 288,0	-67,3 %
Autorité européenne du travail (AET)	1 660 236,0	1 620 948,4	2,4 %
Parquet européen	2 767 710,8	0,0	S/O
Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HADEA)	0,0	353 707,0	-100,0 %
Juridiction unifiée du brevet (JUB)	870,0	0,0	S/O
HADEA, Parquet européen	72 015,0	1 000 769,3	-92,8 %
Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne (DG EMPL)	319 663,5	494 992,7	-35,4 %
Parlement européen	7 774,5	40 545,5	-80,8 %
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	31 641,5	85 378,5	-62,9 %
Cour des comptes européenne (CCE)	87 039,0	213 075,1	-59,2 %
Comité européen des régions (CdR)	194,0	318,0	-39,0 %
Comité économique et social européen (CESE)	9 454,5	10 058,0	-6,0 %
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	59 686,5	8 596,0	594,4 %
Banque centrale européenne (BCE)	51 514,5	59 267,2	-13,1 %
Médiateur européen (Ombudsman)	259 631,0	241 564,3	7,5 %
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 140 953,0	1 950 674,5	-41,5 %
Projets interinstitutionnels avec les institutions (IATE)	0,0	0,0	S/O
<b>TOTAL</b>	<b>41 769 477,5</b>	<b>43 556 984,5</b>	<b>-4,1 %</b>

Les recettes des services de traduction proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire par page convenu et du nombre de pages traduites par le Centre.

### Note 16: Coopération interinstitutionnelle – base de données IATE

en EUR

Clients	2022	2021	Variation en %
Banque européenne d'investissement (BEI)	21 945,9	21 145,3	3,8 %
Commission européenne (CE)	137 161,9	132 157,8	3,8 %
Parlement européen (PE)	32 918,9	31 717,9	3,8 %
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	17 145,2	16 519,7	3,8 %
Cour des comptes européenne (CCE)	102 871,4	99 118,4	3,8 %
Comité européen des régions (CdR)	274 323,7	264 315,7	3,8 %
Comité économique et social européen (CESE)	6 858,1	6 607,9	3,8 %
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	3 429,1	3 303,9	3,8 %
Banque centrale européenne (BCE)	61 722,8	59 471,0	3,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>658 377,0</b>	<b>634 357,6</b>	<b>3,8 %</b>

IATE, la base de données de terminologie interactive pour l'Europe, est un outil destiné aux travaux terminologiques des services de traduction de l'UE. Ce projet a pour objectif de fournir une infrastructure en ligne qui rassemble toutes les ressources terminologiques de l'UE. Le Centre est responsable de la gestion de IATE et de son support technique. Les frais d'administration et de développement de la base de données IATE sont facturés aux institutions impliquées dans ce projet.

## Note 17: Terminologie

en EUR

Clients	2022	2021	Variation en %
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	0,0	0,0	S/O
Fondation européenne pour la formation (ETF)	32 400,0	0,0	S/O
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	504 000,0	72 000,0	600,0 %
Médiateur européen (Ombudsman)	69 750,0	0,0	S/O
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	20 700,0	0,0	S/O
Cour des comptes européenne (CCE)	8 550,0	11 137,5	-23,2 %
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	16 200,0	16 425,0	-1,4 %
Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	21 600,0	787,5	2642,9 %
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	7 650,0	0,0	S/O
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	36 000,0	-24 300,0	248,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>716 850,0</b>	<b>76 050,0</b>	<b>842,6 %</b>

Les recettes des services terminologiques proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire convenu (jours/hommes) et du nombre de jours consacrés aux travaux terminologiques par le Centre.

## Note 18: Listes de termes

en EUR

Clients	2022	2021	Variation en %
Agence européenne des médicaments (EMA)	32 370,0	46 808,0	-30,8 %
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	12 560,0	2 496,0	403,2 %
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	165 904,0	165 196,0	0,4 %
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	0,0	92,0	-100,0 %
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	24 092,0	368,0	6446,7 %
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	1 380,0	1 288,0	7,1 %
Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	276,0	0,0	S/O
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	184,0	828,0	-77,8 %
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	121,0	0,0	S/O
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	92,0	92,0	S/O
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	1 104,0	832,0	32,7 %
Autorité européenne du travail (AET)	164 012,0	4 572,0	3487,3 %
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	129 576,0	4 748,0	2629,1 %
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	1 932,0	1 564,0	23,5 %
Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne (DG EMPL)	0,0	0,0	S/O
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	1 104,0	276,0	300,0 %
Entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic européen dans le ciel unique européen 3» (EC SESAR 3)	0,0	0,0	S/O
Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante»	184,0	276,0	-33,3 %
Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	276,0	1 264,0	-78,2 %
Conseil de résolution unique (CRU)	552,0	2 548,0	-78,3 %
Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	276,0	184,0	50,0 %
Entreprise commune «Système ferroviaire européen» (EC Système ferroviaire européen)	552,0	276,0	S/O
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	0,0	700,0	S/O
Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	0,0	92,0	S/O
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	788,0	0,0	S/O
Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	0,0	276,0	-100,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>537 335,0</b>	<b>234 776,0</b>	<b>128,9 %</b>

Les recettes des services de listes de termes proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire par terme convenu et du nombre de termes traduits par le Centre.

## Note 19: Sous-titrage

en EUR

Clients	2022	2020	Variation en %
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	27 470,0	34 563,0	-20,5 %
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	3 772,0	0,0	S/O
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	3 280,0	82,0	3900,0 %
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	41,0	21 689,0	-99,8 %
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	0,0	41 164,0	-100,0 %
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	34 932,0	3 075,0	1036,0 %
Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	0,0	615,0	S/O
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	0,0	7 134,0	-100,0 %
Médiateur européen (Ombudsman)	1 886,0	0,0	S/O
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	5 658,0	4 715,0	20,0 %
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	32 144,0	24 190,0	32,9 %
Autorité européenne du travail (AET)	24 272,0	0,0	S/O
Fondation européenne pour la formation (ETF)	0,0	328,0	-100,0 %
Parlement européen	1 640,0	0,0	S/O
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	328,0	0,0	S/O
Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	28 372,0	22 673,0	S/O
<b>TOTAL</b>	<b>163 795,0</b>	<b>160 228,0</b>	<b>2,2 %</b>

Les recettes des services de sous-titrage proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire par minute convenu de la vidéo source et par langue cible.

## Note 20: transcriptions

en EUR

Clients	2022	2021	Variation en %
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	63 900,0	40,0	159650,0 %
Cour des comptes européenne (CCE)	31 950,0	0,0	S/O
Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	0,0	18 000,0	-100,0 %
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 309,0	99 810,5	-98,7 %
Banque européenne d'investissement (BEI)	14 780,0	4 077,0	262,5 %
Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	0,0	68 562,0	-100,0 %
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	225,0	900,0	-75,0 %
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	5 907,5	3 884,5	52,1 %
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	0,0	3 375,0	-100,0 %
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	5 046,3	0,0	S/O
Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	0,0	900,0	-100,0 %
Autorité européenne du travail (AET)	225,0	450,0	-50,0 %
Parquet européen	22 500,0	0,0	S/O
Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	900,0	0,0	S/O
HADEA, Parquet européen	0,0	50 000,0	-100,0 %
Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne (DG EMPL)	0,0	10 000,0	-100,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>146 742,8</b>	<b>259 999,0</b>	<b>-43,6 %</b>

## Note 21: subvention de loyer du gouvernement luxembourgeois – recettes sans contrepartie directe

Depuis 2013, le Centre reçoit une contribution financière du gouvernement luxembourgeois s'élevant à 243 250 EUR, afin de compenser l'augmentation des frais de location du bâtiment Technopolis (anciennement Drosbach) par rapport aux frais de location payés auparavant au gouvernement luxembourgeois pour le bâtiment du Nouvel Hémicycle.

Un nouveau bail a été signé en 2021. Ce renouvellement de bail a permis de réduire l'espace occupé afin d'abaisser les coûts et de donner à l'ensemble du personnel la possibilité de télétravailler. À la suite de ce nouveau bail, la contribution financière du gouvernement luxembourgeois a été ajustée et réduite à 170 000 EUR par an.

Cette contribution financière est la seule recette qui remplit le critère de recette sans contrepartie directe. Toutes les autres recettes sont considérées comme étant des recettes en contrepartie de services rendus par le Centre.

## Note 22: Recettes diverses

Cette catégorie de recettes représente principalement les produits tirés de la sous-location des bureaux, des places de stationnement et du centre de données du Centre, les produits tirés de dépenses payées au cours de périodes comptables antérieures, ainsi que l'impact des travaux en cours.

## Note 23: Dépenses de personnel

en EUR

Type de dépense	2022	2021	Variation en %
Frais de personnel (à l'exclusion des END et autres experts)	17 144 308,7	15 995 037,4	7,2 %
Pensions et chômage temporaire	4 360 044,8	4 057 605,5	7,5 %
Besoins liés au personnel et activités sociales	21 608,1	3 302,6	554,3 %
Indemnités (à l'exclusion des END et autres experts)	4 565 640,9	4 196 492,9	8,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 091 602,5</b>	<b>24 252 438,3</b>	<b>7,6 %</b>

La hausse des frais de personnel est due principalement à l'indexation des salaires tout au long de l'année 2022: 2,4 % de janvier à juin et 4,5 % de juillet à décembre.

L'évolution des traitements de base a un impact sur les frais globaux de personnel, les pensions, les cotisations à l'assurance-chômage et les indemnités. Celles-ci se composent essentiellement des allocations familiales, des indemnités de dépaysement et d'expatriation, des frais de voyage à l'occasion du congé annuel et des primes versées lors du recrutement ou du départ de membres du personnel.

## Note 24: Dépenses administratives

en EUR

Type de dépense	2022	2021	Variation en %
Location de terrains et d'immeubles	1 974 285,8	2 267 010,4	-12,9 %
Frais liés aux contrats de location simple	220 688,5	156 040,1	41,4 %
Entretien et sécurité – immeubles	398 026,8	601 827,2	-33,9 %
Assurances liées aux immeubles	1 999,8	0,0	S/O
Fournitures de bureau et entretien	1 745 090,2	1 387 347,5	25,8 %
Communications et publications	161 422,4	175 024,9	-7,8 %
Publicité et frais juridiques	1 600,0	18 046,2	-91,1 %
Assurances – autres	18 112,1	22 301,2	-18,8 %
Frais de transport et de voyage	663,1	-874,4	-175,8 %
Frais de recrutement	4 480,3	22 545,3	-80,1 %
Frais de formation	93 967,1	78 198,5	20,2 %
Missions	37 951,0	500,0	7490,2 %
Experts et frais connexes	4 454,0	0,0	S/O
Frais opérationnels informatiques externes	1 652 301,9	1 674 030,7	-1,3 %
Autres services externes non liés à l'informatique	218 669,2	259 829,3	-15,8 %
Dépenses avec d'autres entités consolidées	719 434,0	714 682,7	0,7 %
Amortissements d'immobilisations	285 735,5	156 508,4	82,6 %
Autres	0,0	0,0	S/O
<b>TOTAL</b>	<b>7 538 881,7</b>	<b>7 533 017,7</b>	<b>0,1 %</b>

Les dépenses administratives globales restent similaires à celles de 2021, principalement en raison du résultat net de l'impact total des économies résultant du nouveau bail pour les espaces de bureaux (réduction de l'espace et de l'entretien pour un total de 496 525 EUR, soit 12,9 %) et de l'augmentation en ce qui concerne les fournitures de bureau et la maintenance pour un total de 203 800,3 EUR, soit 25,8 %, ainsi que de l'amortissement des immobilisations (129 227,1 EUR, soit 82,6 %).

## Note 25: Dépenses opérationnelles

en EUR

	2022	2021	Variation en %
Commandes de traduction externalisées (en nombre de pages)	430 639,0	480 035,3	-10,3 %
Commandes de traduction externalisées (en euros)	8 977 282,7	10 403 131,2	-13,7 %

Les dépenses opérationnelles comprennent les frais opérationnels directs liés à la principale activité du Centre, à savoir la traduction. Les frais relatifs aux traductions effectuées par des prestataires externes de services linguistiques sont inscrits dans les dépenses opérationnelles. Les traductions sont réalisées sur la base de contrats-cadres ou de procédures négociées avec les prestataires externes de services linguistiques. Les prix des traductions fixés dans le cadre des procédures d'appel d'offres dépendent de la combinaison linguistique, du domaine de traduction et du type de travail (traduction, modification, révision, contrôle rédactionnel, marque de l'UE, dessin ou modèle communautaire, liste de termes ou terminologie).

En 2022, les dépenses opérationnelles ont diminué de 1 673 908,9 EUR, soit une baisse de 16,1 % par rapport à 2021, ce qui reflète l'initiative stratégique la plus récente consistant à effectuer une plus grande partie du travail en interne.

## A.6 Autres informations

### Nombre d'employés

Le tableau suivant présente le nombre de membres du personnel du Centre pour les exercices clôturés le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021, tel qu'il ressort du tableau des effectifs (dont 2 secrétaires adjoints-AST/SC):

Effectifs		
	2022	2021
Administrateurs	131	132
Assistant	50	52
<i>Total</i>	<b>181</b>	<b>184</b>

Outre le personnel inscrit au tableau des effectifs, le Centre emploie également du personnel contractuel et intérimaire. La répartition détaillée de l'effectif total du Centre au 31 décembre 2022 est présentée dans le tableau suivant:

Effectifs					
	Fonctionnaires	Agents temporaires	Agents contractuels	Intérimaires	Total
Administrateurs	41	90	9	0	140
Assistant	5	45	14	12*	76
<i>Total</i>	<b>46</b>	<b>135</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>216</b>

\* «Intérimaires» correspond au nombre de «prestataires de services structurels».

### Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucun émolument pour leurs obligations, à l'exception du remboursement des frais de déplacement des seuls représentants des États membres.

### Opérations avec des parties liées

Situation au 31 décembre 2022 concernant les principaux membres du personnel d'encadrement du Centre:

Grade	Effectifs
AD 14	1
AD 13	1
AD 12	2
AD 11	1
<i>Total</i>	<b>5</b>

La rémunération des principaux membres du personnel d'encadrement est conforme au statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

### Actifs éventuels, passifs éventuels et autres informations importantes

#### Actifs et passifs éventuels

Le Centre pourrait être tenu de payer, dans le pire des cas, jusqu'à 150 000 EUR à la suite d'une décision de justice concernant une affaire en cours dans laquelle le plaignant a fait appel. À la fin de l'année 2022, la décision n'avait pas encore été rendue. Par conséquent, un passif éventuel de 150 000 EUR a été comptabilisé.

#### Garanties de bonne exécution

Le Centre souscrit actuellement une «garantie de bonne exécution» qui garantit le recouvrement des dommages associés à l'exécution du contrat avec le prestataire de services, comme résumé ci-après:

Entreprise	N° de contrat	N° de garantie	Montant de la garantie (EUR)	Date de début	Date d'expiration
Innoclean	CDT/NET2022	2022/50351-1	7 266,5	-	30 jours après expiration du contrat

#### a) Engagements relatifs à des crédits non encore consommés

Le RAL (Reste à liquider) budgétaire est une somme qui représente les engagements reportés pour lesquels les paiements n'ont pas encore été effectués. C'est la conséquence normale des reports de crédits. Au 31 décembre 2022, le RAL budgétaire s'élevait au total à 2 783 109 EUR.

Le RAL comptable fait partie du RAL budgétaire qui n'a pas été encore consommé via les régularisations (de fin d'exercice). Les régularisations de fin d'exercice qui ont été imputées en dépenses dans le compte de résultat 2022 s'élèvent à 1 858 773 EUR. Par conséquent, le RAL comptable s'élève à 924 336 EUR.

#### b) Locations simples

En EUR

Description	Date de début	Date d'expiration	Valeur totale de la location	Paiements effectués lors de l'exercice	Paiements dus		
					Jusqu'à un an	Un à cinq ans	À plus de 5 ans
BMW Gran Tourer 2020	16/06/2020	15/06/2024	19 285	4 821	4 821	2 411	
Location de serveur Cancom OF 0356 et 0356A	05/07/2020	04/07/2025	75 100	16 827	16 827	26 642	
Location de stockage Bechtle OF775315412	18/11/2022	17/11/2027	55 223	17 923	3 730	33 569	
Location de stockage Bechtle OF775317043	18/11/2022	17/11/2027	49 559	15 611	3 395	30 553	
Loyer bureaux + parkings	20/10/2021	19/10/2030	13 659 828	1 546 104	1 541 138	7 705 689	2 866 897
Loyer EBRC	01/01/2013	31/03/2024	364 125	357 420	91 031	0	
Loyer de racks EBRC	12/03/2020	11/09/2023	70 890	70 890	50 213	0	
Proximus -Location de stockage OF77511246 - OF77511247 - OF77511248 - OF77511255	01/12/2022	30/11/2027	1 462 508	292 502	292 502	877 505	
<b>Total</b>			<b>15 756 517</b>	<b>2 322 097</b>	<b>2 003 657</b>	<b>8 676 369</b>	<b>2 866 897</b>

#### c) Autres engagements hors bilan

Au 31 décembre 2022, le Centre n'avait pas d'autres engagements hors bilan.

#### d) Événements post-bilan

Aucun événement significatif susceptible d'avoir un impact matériel sur les états financiers ne s'est produit après la date de bilan.



# RAPPORT SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU CENTRE DE TRADUCTION

B.1.	Principes budgétaires	33
B.2.	Type de crédits	33
B.3.	Exécution des dépenses budgétaires 2022 et utilisation des crédits C1	34
B.4.	Exécution des dépenses budgétaires 2022 et utilisation des crédits C8	35
B.5.	Résultat de l'exécution budgétaire	36
B.6.	Réserves et fonds de préfinancement	37
B.7.	Réconciliation du résultat budgétaire et du résultat économique	39
B.8.	Recettes budgétaires provenant des activités opérationnelles 2022	40
B.9.	Liste des virements 2022	45

## B.1. Principes budgétaires

Dans l'exécution de son budget, le Centre applique les principes budgétaires suivants conformément à son règlement financier:

- (a) Principe d'unité et de vérité budgétaire
- (b) Principe d'annualité
- (c) Principe d'équilibre
- (d) Principe d'unité de compte
- (e) Principe d'universalité
- (f) Principe de spécialité
- (g) Principe de bonne gestion financière.

## B.2. Type de crédits

Le Centre utilise des crédits non différenciés pour son budget.

Le Centre recourt au report automatique des crédits.

Le Centre ne rend pas compte des recettes affectées.

### B.3. Exécution des dépenses budgétaires 2022 et utilisation des crédits C1

en EUR

Chapitre	Intitulé	Crédit budgétaire (1)	Engagements exécutés (2)	% engagés (2/1)	Crédits annulés (1-2)	Paiements exécutés (3)	% payés (3/1)	RAL – crédits reportés (2-3)
11	Personnel en activité	27 512 900,00	26 821 937,54	97,49 %	690 962,46	26 740 202,34	97,19 %	81 735,20
13	Missions et déplacements	51 200,00	38 451,00	75,10 %	12 749,00	25 898,57	50,58 %	12 552,43
14	Infrastructure à caractère socio-médical	730 300,00	693 628,01	94,98 %	36 671,99	644 418,03	88,24 %	49 209,98
16	Services sociaux	64 100,00	62 600,00	97,66 %	1 500,00	52 991,93	82,67 %	9 608,07
17	Réception et représentation	2 500,00	0,00	0,00 %	2 500,00	0,00	0,00 %	0,00
<b>TITRE 1</b>	<b>PERSONNEL</b>	<b>28 361 000,00</b>	<b>27 616 616,55</b>	<b>97,38 %</b>	<b>744 383,45</b>	<b>27 463 510,87</b>	<b>96,84 %</b>	<b>153 105,68</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	2 667 700,00	2 512 058,59	94,17 %	155 641,41	2 266 292,95	84,95 %	245 765,64
21	Traitement de données	4 895 200,00	4 125 476,35	84,28 %	769 723,65	3 341 207,46	68,25 %	784 268,89
22	Biens meubles et frais accessoires	62 200,00	35 731,60	57,45 %	26 468,40	27 800,04	44,69 %	7 931,56
23	Dépenses administratives courantes	257 300,00	181 398,73	70,50 %	75 901,27	144 256,98	56,07 %	37 141,75
24	Affranchissement et télécommunications	216 000,00	119 938,18	55,53 %	96 061,82	91 369,92	42,30 %	28 568,26
25	Frais de réunions	11 500,00	0,00	0,00 %	11 500,00	0,00	0,00 %	0,00
26	Frais liés aux réunions du conseil d'administration	57 500,00	27 575,00	47,96 %	29 925,00	25 574,70	44,48 %	2 000,30
27	Consultations et études	100 000,00	0,00	0,00 %	100 000,00	0,00	0,00 %	0,00
<b>TITRE 2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 267 400,00</b>	<b>7 002 178,45</b>	<b>84,70 %</b>	<b>1 265 221,55</b>	<b>5 896 502,05</b>	<b>71,32 %</b>	<b>1 105 676,40</b>
30	Traduction externe et services connexes	10 180 000,00	9 059 515,30	88,99 %	1 120 484,70	7 658 516,95	75,23 %	1 400 998,35
31	Coopération interinstitutionnelle	721 100,00	719 827,82	99,82 %	1 272,18	596 498,78	82,72 %	123 329,04
32	Dépenses liées au programme eCdT	0,00	0,00	S/O	0,00	0,00	S/O	0,00
<b>TITRE 3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>10 901 100,00</b>	<b>9 779 343,12</b>	<b>89,71 %</b>	<b>1 121 756,88</b>	<b>8 255 015,73</b>	<b>75,73 %</b>	<b>1 524 327,39</b>
<b>TITRE 10</b>	<b>RÉSERVES</b>	<b>2 310 455,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>	<b>2 310 455,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00</b>
	<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>49 839 955,43</b>	<b>44 398 138,12</b>	<b>89,08 %</b>	<b>5 441 817,31</b>	<b>41 615 028,65</b>	<b>83,50 %</b>	<b>2 783 109,47</b>

## B.4. Exécution des dépenses budgétaires 2022 et utilisation des crédits C8

en EUR

Chapitre	Intitulé	Crédit budgétaire (1)	Engagements exécutés (2)	% engagés (2/1)	Paiements exécutés (3)	% payés (3/1)	Crédits de paiement annulés (1-3)
11	Personnel en activité	59 235,27	59 235,27	100,00 %	28 913,94	48,81 %	30 321,33
13	Missions et déplacements	500,00	500,00	100,00 %	0,00	0,00 %	500,00
14	Infrastructure à caractère socio-médical	25 505,11	25 505,11	100,00 %	14 088,07	55,24 %	11 417,04
16	Services sociaux	10 400,99	10 400,99	100,00 %	2 160,25	20,77 %	8 240,74
<b>TITRE 1</b>	<b>PERSONNEL</b>	<b>95 641,37</b>	<b>95 641,37</b>	<b>100,00 %</b>	<b>45 162,26</b>	<b>47,22 %</b>	<b>50 479,11</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	253 007,74	253 007,74	100,00 %	139 399,43	55,10 %	113 608,31
21	Traitement de données	1 187 195,26	1 183 829,26	99,72 %	1 092 003,89	91,98 %	95 191,37
22	Biens meubles et frais accessoires	9 424,12	9 424,12	100,00 %	1 837,17	19,49 %	7 586,95
23	Dépenses administratives courantes	55 107,46	55 107,46	100,00 %	16 354,78	29,68 %	38 752,68
24	Affranchissement et télécommunications	42 923,51	42 923,51	100,00 %	18 042,71	42,03 %	24 880,80
25	Frais de réunions	0,00	0,00	S/O	0,00	S/O	0,00
26	Frais liés aux réunions du conseil d'administration	270,00	270,00	100,00 %	0,00	0,00 %	270,00
27	Consultations et études	0,00	0,00	S/O	0,00	S/O	0,00
<b>TITRE 2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 547 928,09</b>	<b>1 544 562,09</b>	<b>99,78 %</b>	<b>1 267 637,98</b>	<b>81,89 %</b>	<b>280 290,11</b>
30	Traduction externe et services connexes	1 868 124,93	1 868 124,93	100,00 %	1 815 081,55	97,16 %	53 043,38
31	Coopération interinstitutionnelle	214 377,01	214 377,01	100,00 %	213 745,15	99,71 %	631,86
32	Dépenses liées au programme eCdT	0,00	0,00	S/O	0,00	S/O	0,00
<b>TITRE 3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>2 082 501,94</b>	<b>2 082 501,94</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2 028 826,70</b>	<b>97,42 %</b>	<b>53 675,24</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>3 726 071,40</b>	<b>3 722 705,40</b>	<b>99,91 %</b>	<b>3 341 626,94</b>	<b>89,68 %</b>	<b>384 444,46</b>

## B.5. Résultat budgétaire

en EUR

	2022	2021	Variation en %
<b>Recettes budgétaires</b>	<b>43 962 513,38</b>	<b>46 560 691,82</b>	<b>-5,58 %</b>
Traduction	41 903 479,84	44 481 369,23	-5,80 %
Terminologie	330 570,01	28 350,01	1066,03 %
Listes de termes	406 249,00	216 969,00	87,24 %
Coopération interinstitutionnelle – base de données IATE	660 092,24	632 642,36	4,34 %
Sous-titrage	136 333,21	150 675,00	-9,52 %
Autres produits d'exploitation	215 304,82	192 004,00	12,14 %
<b>Produits de l'activité</b>	<b>43 652 029,12</b>	<b>45 702 009,60</b>	<b>-4,49 %</b>
Produits financiers	37 163,76	0,00	S/O
Subvention de location du Gouvernement luxembourgeois	170 000,00	170 000,00	0,00 %
Divers	103 320,50	688 682,22	-85,00 %
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>44 398 138,12</b>	<b>44 300 208,37</b>	<b>0,22 %</b>
<i>Titre 1 – Personnel</i>			
Paiements	27 463 510,87	25 598 282,23	7,29 %
Crédits reportés	153 105,68	95 641,37	60,08 %
<i>Titre 2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</i>			
Paiements	5 896 502,05	6 042 116,63	-2,41 %
Crédits reportés	1 105 676,40	1 547 928,09	-28,57 %
<i>Titre 3 – Dépenses opérationnelles</i>			
Paiements	8 255 015,73	8 933 738,11	-7,60 %
Crédits reportés	1 524 327,39	2 082 501,94	-26,80 %
<b>Résultat budgétaire de l'exercice</b>	<b>-435 624,74</b>	<b>2 260 483,45</b>	<b>-119,27 %</b>
<b>Autres</b>	<b>384 237,32</b>	<b>315 603,5</b>	<b>21,75 %</b>
Crédits reportés, puis annulés	384 444,46	315 583,28	21,82 %
Différences de change	-207,14	20,22	-1405,23 %
<b>Solde du compte de résultat pour l'exercice</b>	<b>-51 387,42</b>	<b>2 576 086,95</b>	<b>-101,99 %</b>
Résultat de l'exercice précédent	1 118 155,43	4 052 542,68	-72,41 %
<b>Dotation aux réserves (1)</b>	<b>-2 310 455,43</b>	<b>-5 510 474,20</b>	<b>-58,07 %</b>
Réserve pour la stabilité des prix	-2 310 455,43	-5 567 143,00	-58,50 %
Utilisation et annulation de la réserve pour la stabilité des prix	0,00	0,00	S/O
Remboursement de la réserve pour la stabilité des prix	0,00	0,00	S/O
Réserve pour investissements exceptionnels (e-CdT)	0,00	0,00	S/O
Utilisation de la réserve pour investissements exceptionnels (eCdT)		56 668,80	-100,00 %
Réserve pour l'augmentation controversée des salaires	0,00	0,00	S/O
Utilisation et annulation de la réserve pour l'augmentation controversée des salaires	0,00	0,00	S/O
<b>Résultat budgétaire à reporter</b>	<b>-1 243 686,92</b>	<b>1 118 155,43</b>	<b>-211,23 %</b>

(1) Les mouvements constatés dans les réserves en 2022 comprennent la réaffectation de la réserve budgétaire pour la stabilité des prix (2 310 455,43 EUR), afin de garantir la viabilité financière du Centre à l'avenir et d'allouer le résultat budgétaire reporté de 2021 (1 118 151,08 EUR) au résultat

budgétaire 2022. Pour plus d'informations sur les variations des réserves et sur le fonds permanent de préfinancement, voir les tableaux ci-dessous.

Le résultat de l'exécution budgétaire à reporter en 2023 est négatif de 1 243 691,77 millions d'EUR et sera dès lors inclus dans le budget rectificatif n° 1/2023.

## B.6. Réserves et fonds de préfinancement

en EUR

Nom de la réserve	Solde 2022	Description de la réserve
Réserve pour la stabilité des prix	10 318 451	Réserve initialement créée en 2011 – cette réserve a été créée, premièrement, pour compenser la fluctuation des prévisions des clients, qui empêche le Centre de parvenir à un équilibre budgétaire, et, deuxièmement, pour maintenir des prix raisonnables et relativement stables pour ses clients.
Réserve pour investissements exceptionnels	90 509	Réserve créée en 2011 pour le développement du nouveau logiciel destiné à l'activité principale du Centre, à savoir eCdT, afin d'en accroître l'efficacité.
<b>Total des réserves temporaires créées à partir du budget</b>	<b>10 408 961</b>	
Fonds permanent de préfinancement	16 529 466	L'article 67 bis du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire à son bon fonctionnement. L'article 57 bis du règlement établissant les modalités détaillées d'exécution du règlement financier stipule que le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice.
<b>Total des réserves dont fonds de préfinancement</b>	<b>26 938 426,63</b>	

	Réserve pour la stabilité des prix	Réserve pour investissements exceptionnels	Réserve pour l'augmentation controversée des salaires	Réserve pour les frais de déménagement	Fonds permanent de préfinancement	Total des réserves et du fonds permanent de préfinancement
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	0	0	0	0	14 363 166	14 363 166
Dotation aux réserves	0	774 864	0	0	2 166 300	2 941 164
Utilisation de la réserve	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	0	774 864	0	0	16 529 466	17 304 330
Dotation aux réserves	4 906 000	4 325 700	0	0	0	9 231 700
Utilisation de la réserve	-1 772 000	0	0	0	0	-1 772 000
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	3 134 000	5 100 564	0	0	16 529 466	24 764 030
Dotation aux réserves	1 847 574	0	0	1 250 000	0	3 097 574
Utilisation de la réserve	0	-831 200	0	0	0	-831 200
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	4 981 574	4 269 364	0	1 250 000	16 529 466	27 030 404
Dotation aux réserves	3 723 567	0	1 480 500	0	0	5 204 067
Utilisation de la réserve	0	-339 106	0	-1 250 000	0	-1 589 106
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	8 705 141	3 930 258	1 480 500	0	16 529 466	30 645 365
Dotation aux réserves	11 031 061	0	777 000	0	0	11 808 061
Utilisation de la réserve	-4 106 650	-686 002	-2 257 500	0	0	-7 050 152
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	15 629 552	3 244 256	0	0	16 529 466	35 403 274
Dotation aux réserves	0	0	0	0	0	0
Utilisation de la réserve	-5 046 468	-961 757	0	0	0	-6 008 225
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	10 583 084	2 282 499	0	0	16 529 466	29 395 049
Dotation aux réserves	2 535 083	0	0	0	0	2 535 083
Utilisation de la réserve	0	-726 363	0	0	0	-726 363
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	13 118 167	1 556 136	0	0	16 529 466	31 203 769
Dotation aux réserves	0	0	0	0	0	0
Utilisation de la réserve	-3 475 550	-549 758	0	0	0	-4 025 308
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	9 642 617	1 006 378	0	0	16 529 466	27 178 461
Dotation aux réserves	0	0	0	0	0	0
Utilisation de la réserve	-254 626	-300 000	0	0	0	-554 626
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	9 387 991	706 378	0	0	16 529 466	26 623 835
Dotation aux réserves	0	0	0	0	0	0
Utilisation de la réserve	-3 241 354	-370 900	0	0	0	-3 612 254
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	6 146 637	335 478	0	0	16 529 466	23 011 581
Dotation aux réserves	0	0	0	0	0	0
Utilisation de la réserve	-3 705 784	-188 300	0	0	0	-3 894 084
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	2 440 853	147 178	0	0	16 529 466	19 117 497
Dotation aux réserves	5 567 143	0	0	0	0	5 567 143
Utilisation de la réserve	0	-56 669	0	0	0	-56 669

Solde au 31 décembre 2021	8 007 996	90 509	0	0	16 529 466	24 627 971
Dotation aux réserves	2 310 455	0	0	0	0	2 310 455
Utilisation de la réserve	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2022	10 318 451	90 509	0	0	16 529 466	26 938 427

## B.7. Réconciliation du résultat budgétaire et du résultat économique

Les états financiers du Centre sont rédigés selon le principe de la comptabilité d'exercice, où les transactions sont enregistrées à la période à laquelle elles se rapportent. Sur cette base, le résultat pour l'exercice est indiqué dans le compte de résultats. Toutefois, le Centre utilise un système de comptabilité de caisse modifiée pour rédiger le compte de résultat budgétaire et ses rapports budgétaires. Dans ce système, seuls les paiements effectués et les recettes reçues au cours de la période sont comptabilisés, en même temps que les crédits de paiement reportés. La réconciliation du résultat budgétaire et du résultat économique est présentée dans le tableau ci-dessous.

en EUR

	2022	2021
<b>Résultat économique de l'exercice</b>	<b>1 688 015,26</b>	<b>3 307 315,7</b>
A. Ajustements des postes ne figurant pas dans le résultat budgétaire, mais inclus dans le résultat économique		
1. Ajustement des régularisations de la comptabilité d'exercice (passif)	2 178 378,5	2 612 941,6
2. Réforme des régularisations de la comptabilité d'exercice de l'exercice précédent	- 2 612 941,6	- 2 560 851,9
3. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	285 735,5	156 508,4
4. Préfinancement accordé au cours d'un exercice antérieur et apuré au cours de l'exercice	-	-
5. Préfinancement reçu au cours d'un exercice antérieur et apuré au cours de l'exercice	- 2 496 844,4	- 1 222 230,1
6. Ordres de recouvrement émis et non encore encaissés	- 3 210 037,1	- 3 890 092,5
7. Paiements effectués à partir du report de crédits de paiement	3 341 626,9	2 783 285,0
8. Variation des travaux en cours	108 000,0	- 39 000,0
9. Intérêts courus	- 49 896,7	-
10. Produits à recevoir	-	-
11. Charges payées d'avance	- 363 257,6	63 200,9
12. Autres (TVA, créances diverses, etc.)	- 20 483,1	
<b>Sous-total</b>	<b>- 2 839 719,5</b>	<b>- 2 096 238,7</b>
B. Ajustements des postes figurant dans le résultat budgétaire, mais pas dans le résultat économique		
1. Acquisitions d'actifs	- 1 835 832,5	- 1 431 853,2
2. Ordres de recouvrement budgétaire émis auparavant et encaissés au cours de l'exercice	3 903 489,1	3 905 686,5
3. Crédits de paiement reportés au prochain exercice	- 2 783 109,5	- 3 726 071,4
4. Crédits reportés, puis annulés	384 444,5	315 286,0
5. Nouveau préfinancement reçu au cours de l'exercice et restant ouvert à la fin de l'exercice	1 433 058,8	2 299 204,4
6. Autres différences temporaires	- 1 733,0	2 753,3
<b>Sous-total</b>	<b>1 100 317,4</b>	<b>1 365 005,6</b>
<b>Solde du compte de résultat budgétaire pour l'exercice</b>	<b>- 51 386,9</b>	<b>2 576 082,6</b>



## B.8. Recettes budgétaires provenant des activités opérationnelles 2022

En EUR

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE -	RECETTES DANS LE BUDGET INITIAL	RECETTES DANS LES BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	ORDRES DE RECOUVREMENT ÉTABLIS AU COURS DE L'EXERCICE	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2021	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2022	RECOUVREMENTS 2022	SOMMES RESTANT À RECOUVRER	Date moyenne de recouvrement*
CORRESPOND À UNE LIGNE BUDGÉTAIRE	(A)	(B)	(C=A+B)	(D)	(E)	(F)	(G)			(en jours)
								(H=F+G)	(I=D+E-H)	
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	195 000,00	98 200,00	293 200,00	317 959,50	0,00	0,00	317 959,50	317 959,50	0,00	-1,39
Fondation européenne pour la formation (ETF)	62 400,00	118 700,00	181 100,00	345 019,50	0,00	0,00	345 019,50	345 019,50	0,00	-24,65
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	384 100,00	0,00	384 100,00	192 065,97	0,00	0,00	192 065,97	192 065,97	0,00	+2,55
Agence européenne des médicaments (EMA)	3 296 300,00	500,00	3 296 800,00	2 570 419,80	0,00	0,00	2 570 419,80	2 570 419,80	0,00	-29,22
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	639 000,00	0,00	639 000,00	916 745,00	0,00	0,00	916 745,00	916 745,00	0,00	-20,79
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	5 470 500,00	-296 100,00	5 174 400,00	4 036 091 00	0,00	0,00	4 036 091 00	4 036 091 00	0,00	-31,11
Marques de l'EUIPO	8 268 600,00	0,00	8 268 600,00	9 420 125,12	0,00	0,00	9 420 125,12	9 420 125,12	0,00	-29,19
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	38 700,00	31 700,00	70 400,00	12 168,50	0,00	0,00	12 168,50	12 168,50	0,00	-15,00
Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	50 700,00	0,00	50 700,00	72 894,00	0,00	0,00	72 894,00	72 894,00	0,00	-16,25
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	480 000,00	0,00	480 000,00	308 161,50	0,00	0,00	308 161,50	308 161,50	0,00	-13,40
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	116 200,00	-6 500,00	109 700,00	187 503,50	0,00	0,00	171 234,50	171 234,50	16 269,00	-11,93
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 262 000,00	0,00	1 262 000,00	1 397 066,80	0,00	0,00	1 397 066,80	1 397 066,80	0,00	-26,23
Banque européenne d'investissement (BEI)	0,00	5 700,00	5 700,00	22 409,50	0,00	0,00	22 409,50	22 409,50	0,00	-34,80
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	225 700,00	0,00	225 700,00	312 087,00	0,00	0,00	312 087,00	312 087,00	0,00	-37,31

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE -	RECETTES DANS LE BUDGET INITIAL	RECETTES DANS LES BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	ORDRES DE RECOUVREMENT ÉTABLIS AU COURS DE L'EXERCICE	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2021	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2022	RECOUVREMENTS 2022	SOMMES RESTANT À RECOUVRER	Date moyenne de recouvrement*
Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 269 000,00	835 400,00	2 104 400,00	842 892,00	0,00	0,00	842 892,00	842 892,00	0,00	-10,89
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	71 400,00	0,00	71 400,00	141 873,50	0,00	0,00	141 873,50	141 873,50	0,00	-24,29
Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	32 300,00	5 600,00	37 900,00	101 005,50	162,00	162,00	101 005,50	101 167,50	0,00	+0,00
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	275 700,00	0,00	275 700,00	370 527,50	0,00	0,00	370 527,50	370 527,50	0,00	-24,55
Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	148 200,00	0,00	148 200,00	116 186,00	0,00	0,00	116 186,00	116 186,00	0,00	-29,70
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	550 000,00	-16 400,00	533 600,00	514 779,00	11 705,00	11 705,00	472 890,00	484 595,00	41 889,00	-9,86
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	2 919 300,00	0,00	2 919 300,00	2 956 974,50	0,00	0,00	2 956 974,50	2 956 974,50	0,00	-26,08
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	598 400,00	-12 500,00	585 900,00	187 128,00	0,00	0,00	187 128,00	187 128,00	0,00	-24,92

\*Les paiements avant la date d'échéance représentent un chiffre négatif (en bleu), les paiements après la date d'échéance représentent un chiffre positif (en rouge).

En EUR

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE -	RECETTES DANS LE BUDGET INITIAL	RECETTES DANS LES BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	ORDRES DE RECOUVREMENT ÉTABLIS AU COURS DE L'EXERCICE	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2021	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2021	RECOUVREMENTS 2022	SOMMES RESTANT À RECOUVRER	Date moyenne de recouvrement*
CORRESPOND À UNE LIGNE BUDGÉTAIRE	(A)	(B)	(C=A+B)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H=F+G)	(I=D+E-H)	(en jours)
Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	15 900,00	43 100,00	59 000,00	63 779,00	0,00	0,00	63 779,00	63 779,00	0,00	-22,17
Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	162 500,00	-4 800,00	157 700,00	25 836,00	0,00	0,00	25 836,00	25 836,00	0,00	-26,71
Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-22,75
Agence du GNSS européen (GSA)	27 400,00	200 400,00	227 800,00	54 891,00	0,00	0,00	54 891,00	54 891,00	0,00	-19,50
Agence européenne de défense (AED)	4 700,00	0,00	4 700,00	10 438,50	0,00	0,00	9 463,50	9 463,50	975,00	-35,33
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 682 100,00	0,00	1 682 100,00	1 806 623,41	0,00	0,00	1 806 623,41	1 806 623,41	0,00	-27,24
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	358 500,00	29 900,00	388 400,00	218 621,00	0,00	0,00	218 621,00	218 621,00	0,00	-28,60
Entreprise commune Fusion for Energy (EC F4E)	51 800,00	0,00	51 800,00	6 516,00	0,00	0,00	6 516,00	6 516,00	0,00	-25,40
Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	22 400,00	-7 000,00	15 400,00	4 617,00	0,00	0,00	4 617,00	4 617,00	0,00	-33,33
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	6 000,00	0,00	6 000,00	3 868,50	0,00	0,00	3 868,50	3 868,50	0,00	-32,00
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	67 700,00	-33 900,00	33 800,00	1 743,00	0,00	0,00	1 743,00	1 743,00	0,00	-23,60
Agence exécutive pour la recherche (REA)	1 955 700,00	-1 741 200,00	214 500,00	246 028,00	0,00	0,00	246 028,00	246 028,00	0,00	-29,13
Entreprise commune Clean Sky 2 (EC CS 2)	3 900,00	100,00	4 000,00	3 001,50	0,00	0,00	3 001,50	3 001,50	0,00	-35,50
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	48 000,00	-3 500,00	44 500,00	82 641,10	1 886,00	1 886,00	82 641,10	84 527,10	0,00	-17,00
Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	13 800,00	32 200,00	46 000,00	26 230,50	3 001,50	3 001,50	26 230,50	29 232,00	0,00	-28,00
Entreprise commune Initiative en matière de médicaments innovants 2 (EC IMI 2)	5 000,00	0,00	5 000,00	1 765,00	0,00	0,00	1 765,00	1 765,00	0,00	-31,67

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE -	RECETTES DANS LE BUDGET INITIAL	RECETTES DANS LES BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	ORDRES DE RECOUVREMENT ÉTABLIS AU COURS DE L'EXERCICE	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2021	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2021	RECOUVREMENTS 2022	SOMMES RESTANT À RECOUVRER	Date moyenne de recouvrement*
Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (EC PCH 2)	2 400,00	0,00	2 400,00	2 001,00	0,00	0,00	2 001,00	2 001,00	0,00	-17,00
Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	2 898 600,00	687 600,00	3 586 200,00	3 555 352,35	0,00	0,00	3 555 352,35	3 555 352,35	0,00	+1,39
Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	320 000,00	0,00	320 000,00	366 245,00	0,00	0,00	366 245,00	366 245,00	0,00	-29,43
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	596 800,00	-5 800,00	591 000,00	317 258,30	0,00	0,00	317 258,30	317 258,30	0,00	-11,70
Autorité bancaire européenne (ABE)	858 700,00	0,00	858 700,00	1 480 903,30	0,00	0,00	1 480 903,30	1 480 903,30	0,00	-23,43
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	283 800,00	101 500,00	385 300,00	326 575,10	0,00	0,00	326 575,10	326 575,10	0,00	-37,67
Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	152 300,00	-108 300,00	44 000,00	12 615,50	0,00	0,00	12 615,50	12 615,50	0,00	-24,89

\*Les paiements avant la date d'échéance représentent un chiffre négatif (en bleu), les paiements après la date d'échéance représentent un chiffre positif (en rouge).

En EUR

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE -	RECETTES DANS LE BUDGET INITIAL	RECETTES DANS LES BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	ORDRES DE RECOUVREMENT ÉTABLIS AU COURS DE L'EXERCICE	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2020	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2021	RECOUVREMENTS 2022	SOMMES RESTANT À RECOUVRER	Date moyenne de recouvrement*
CORRESPOND À UNE LIGNE BUDGÉTAIRE	(A)	(B)	(C=A+B)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H=F+G)	(I=D+E-H)	(en jours)
Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 224 200,00	119 700,00	1 343 900,00	957 362,50	0,00	0,00	957 362,50	957 362,50	0,00	-12,65
Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	4 200,00	0,00	4 200,00	2 001,00	0,00	0,00	2 001,00	2 001,00	0,00	-27,00
Conseil de résolution unique (CRU)	1 475 100,00	-275 100,00	1 200 000,00	1 497 630,50	127 532,00	127 532,00	1 497 630,50	1 625 162,50	0,00	-23,50
Écoles européennes (EURSC)	63 600,00	0,00	63 600,00	1 804,00	1 066,00	1 066,00	533,00	1 599,00	1 271,00	+23,00

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE -	RECETTES DANS LE BUDGET INITIAL	RECETTES DANS LES BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	ORDRES DE RECOUVREMENT ÉTABLIS AU COURS DE L'EXERCICE	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2020	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2021	RECOUVREMENTS 2022	SOMMES RESTANT À RECOUVRER	Date moyenne de recouvrement*
Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	9 500,00	0,00	9 500,00	4 002,00	615,00	615,00	4 002,00	4 617,00	0,00	+19,00
Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	0,00	400,00	400,00	4 575,00	92,00	92,00	4 575,00	4 667,00	0,00	-23,60
Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen	1 600,00	4 100,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	+0,00
Autorité européenne du travail (AET)	1 992 200,00	82 200,00	2 074 400,00	1 757 299,00	0,00	0,00	1 757 299,00	1 757 299,00	0,00	+7,64
Parquet européen	4 080 400,00	-529 400,00	3 551 000,00	2 515 829,33	0,00	0,00	2 515 829,33	2 515 829,33	0,00	
Recettes perçues auprès de nouveaux clients	0,00	53 300,00	53 300,00	84 318,00	0,00	0,00	84 318,00	84 318,00	0,00	-17,15
Commission européenne – (DG EMPL et DG JUST)	1 150 500,00	-2 900,00	1 147 600,00	316 202,50	0,00	0,00	316 202,50	316 202,50	0,00	-19,72
Parlement européen (PE)	0,00	1 400,00	1 400,00	10 869,50	6 155,00	6 155,00	10 869,50	17 024,50	0,00	+3,44
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	320 000,00	0,00	320 000,00	21 236,00	0,00	0,00	21 236,00	21 236,00	0,00	-32,36
Cour des comptes européenne (CCE)	12 700,00	68 700,00	81 400,00	126 114,00	67 789,00	67 789,00	126 114,00	193 903,00	0,00	-11,08
Comité des régions de l'Union européenne	0,00	0,00	0,00	194,00	0,00	0,00	194,00	194,00	0,00	-24,33
Comité économique et social européen	0,00	3 300,00	3 300,00	9 363,50	4 062,00	4 062,00	9 363,50	13 425,50	0,00	+54,00
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	0,00	30 600,00	30 600,00	65 650,80	0,00	0,00	65 650,80	65 650,80	0,00	-31,20
Banque centrale européenne (BCE)	58 800,00	5 900,00	64 700,00	57 592,50	1 566,00	1 566,00	42 610,50	44 176,50	14 982,00	-2,57
Médiateur européen (Ombudsman)	102 400,00	129 100,00	231 500,00	333 392,00	0,00	0,00	333 392,00	333 392,00	0,00	-28,25
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 714 900,00	0,00	1 714 900,00	1 116 622,50	0,00	0,00	1 116 622,50	1 116 622,50	0,00	-16,69
Projets interinstitutionnels avec les institutions (IATE)	663 100,00	-3 600,00	659 500,00	658 376,98	1 715,26	1 715,26	658 376,98	660 092,24	0,00	-24,71
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>48 764 700,00</b>	<b>-357 700,00</b>	<b>48 407 000,00</b>	<b>43 500 068,36</b>	<b>227 346,76</b>	<b>227 346,76</b>	<b>42 766 305,38</b>	<b>43 652 029,12</b>	<b>75 386,00</b>	<b>-12,23</b>

\*Les paiements avant la date d'échéance représentent un chiffre négatif (en bleu), les paiements après la date d'échéance représentent un chiffre positif (en rouge).

## B.9. Liste des virements 2022

en EUR

N°	Date:	Du poste	Intitulé	Au poste	Intitulé	Montant
1	26/01/2022	2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	2000	Location d'immeubles et frais accessoires	41 500,00€
2	20/07/2022	2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	2000	Location d'immeubles et frais accessoires	20 000,00€
3	12/09/2022	3000	Services de traduction externe	3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	10 000,00€
4	04/10/2022	1100	Traitements de base	1184	Indemnités journalières temporaires	30 000,00€

# RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2022

C.1	Ressources financières et gestion budgétaire	47
C.2	Réalisation des objectifs de l'année	55

## C.1 Ressources financières et gestion budgétaire

### 1. Budget initial et budget rectificatif

Le budget initial du Centre pour 2022 (49,0 millions d'EUR) a fait l'objet d'un budget rectificatif. Le budget rectificatif 1/2022 été adopté par le conseil d'administration par procédure écrite le 22 septembre 2022, afin d'inclure les prévisions actualisées transmises par les clients et le résultat du réexamen par le Centre de l'ensemble des postes de dépenses.

#### Variations du budget en 2022

en EUR

Titre:	Intitulé	Budget définitif 2022	Modifications 2022	Budget initial 2022
<b>Recettes</b>				
1	Versements des agences, organes, offices et institutions	47 747 500	- 354 100	48 101 600
2	Subvention de la Commission	0	0	p.m.
3	Coopération interinstitutionnelle*	659 500	-3 600	663 100
4	Autres recettes	314 800	42 400	272 400
5	Excédent reporté de l'exercice précédent	1 118 155	1 118 155	0
6	Remboursements	0	0	p.m.
	<b>Total général</b>	<b>49 839 955</b>	<b>802 855</b>	<b>49 037 100</b>
<b>Dépenses</b>				
1	Personnel	28 361 000	-407 200	28 768 200
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	8 267 400	-6 200	8 273 600
3	Dépenses opérationnelles	10 901 100	- 168 200	11 069 300
10	Réserves	2 310 455	1 384 455	926 000
	<b>Total général</b>	<b>49 839 955</b>	<b>802 855</b>	<b>49 037 100</b>

### 2. Recettes encaissées

#### Analyse comparative des recettes budgétaires des exercices 2022 et 2021

en EUR

Recettes budgétaires	2022	2021	Variation en %
Total des recettes liées à l'activité principale	43 652 029	45 702 010	-4,49 %
Produits financiers	37 164	0	S/O
Subventions reçues	170 000	170 000	0,00 %
Autres produits d'exploitation	103 321	688 682	-85,00 %
<b>Total des recettes budgétaires</b>	<b>43 962 513</b>	<b>46 560 692</b>	<b>-5,58 %</b>



Les recettes budgétaires du Centre se composent principalement des recettes issues de la facturation des services fournis aux clients. Elles sont soumises à un suivi et à un contrôle financiers stricts, conformément au cadre réglementaire applicable. Le Centre contacte régulièrement chacun de ses clients pour lui demander ses prévisions quant aux volumes et dépenses en traduction prévus, et surveille étroitement les dépenses et prévisions budgétaires de ses clients.

Le total des recettes encaissées a diminué de 5,58 %, soit 2,6 millions d'EUR, en raison notamment des éléments suivants:

La diminution des recettes opérationnelles de 4,49 % (soit 2,1 millions d'EUR), qui sont passées de 47,5 millions d'EUR en 2021 à 43,6 millions d'EUR en 2022 en raison de la diminution globale des montants facturés (2,6 millions d'EUR, soit -5,58 %) et perçus en conséquence.

Ceci inclut l'incidence positive des paiements anticipés, d'un montant de 1,4 million d'EUR en 2022 contre 2,3 millions d'EUR en 2021 (-0,9 million d'EUR, soit -37,7 %).

La diminution de 0,6 million d'EUR, soit 85 %, des autres recettes perçues, en raison du fait que la sous-location d'une partie du bâtiment à CHAFEA a pris fin à la fin de l'année 2021.

Il convient également de noter que, en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, nous avons perçu 0,04 million d'EUR d'intérêts bancaires en 2022.

Le nombre de pages livrées aux clients est inférieur à la prévision du budget initial (-3,9 %). Le nombre total de pages facturées aux clients est largement inférieur à celui de l'exercice précédent. En 2022, le nombre total de pages facturées aux clients a baissé de 5 %. L'analyse détaillée des principales composantes des recettes révèle que le nombre de pages traduites de documents autres que les marques de l'UE a augmenté de 1,3 % (+4 345 pages), et que la traduction des pages de marques de l'UE a diminué de 12,65 % (-34 742 pages).

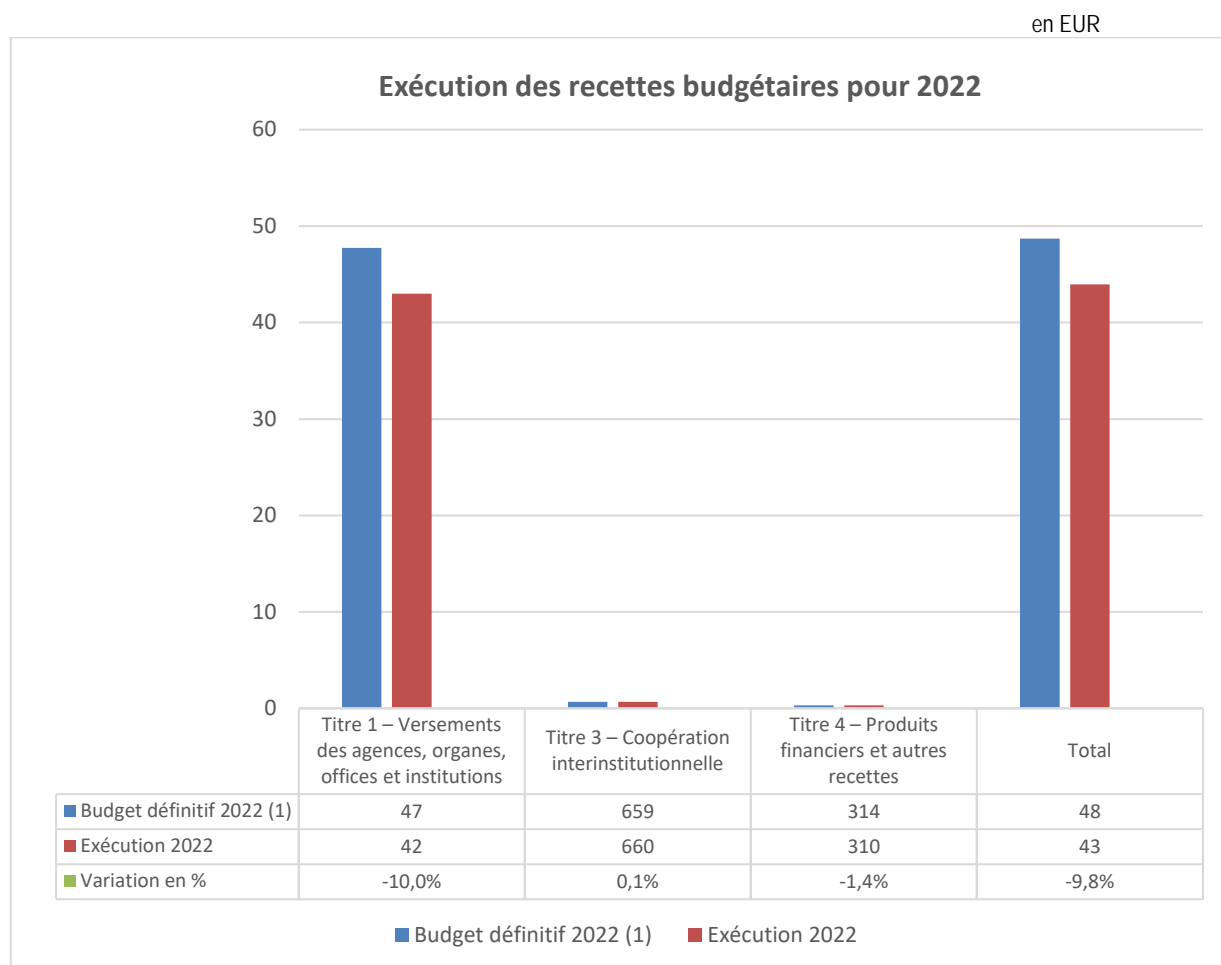
Compte tenu des aspects susmentionnés, les recettes de 2022 étaient inférieures à celles de 2021 (-5,58 %). Cela ressort également des statistiques sur le volume de pages indiqué au chapitre C.2 et du résultat économique de l'exercice indiqué au chapitre A.2.

Au cours du dernier trimestre 2022, les banques ont commencé à offrir des intérêts positifs sur les fonds déposés et, par conséquent, les produits financiers liés aux intérêts bancaires ont représenté 0,04 million d'EUR.

Depuis 2013, le Centre reçoit une contribution financière du gouvernement luxembourgeois s'élevant à 243 250 EUR, afin de compenser l'augmentation des frais de location du bâtiment Drosbach par rapport aux frais de location payés auparavant au gouvernement luxembourgeois pour le bâtiment du Nouvel Hémicycle.

Un nouveau bail a été signé en 2021. Ce renouvellement de bail a permis de réduire l'espace occupé afin d'abaisser les coûts et de donner à l'ensemble du personnel la possibilité de télétravailler. À la suite de ce nouveau bail, la contribution financière du gouvernement luxembourgeois a été ajustée et s'élève désormais à 170 000 EUR par an.

### 3. Exécution des recettes budgétaires



(1) Hors résultat de l'exercice précédent

En 2022, la perception des recettes s'est révélée inférieure de 9,8 % aux prévisions du budget rectificatif 1/2022 (4,8 millions d'EUR), et le nombre total de pages facturées était inférieur de 3 % au budget définitif. Pour des produits autres que les marques de l'UE, les recettes étaient inférieures de 19,65 % aux prévisions du budget rectificatif 1/2022 et pour les marques de l'UE, elles étaient supérieures de 13 % aux prévisions.

Ces chiffres négatifs sont dus à un budget rectificatif surestimé. Par rapport à 2021, le nombre de documents ne se rapportant pas aux marques a augmenté de plus de 1,3 %, ce qui compense la diminution de l'activité liée aux marques (-12,6 %).

Le nombre de pages facturées est nettement inférieur aux prévisions du budget définitif (-28 356 pages).

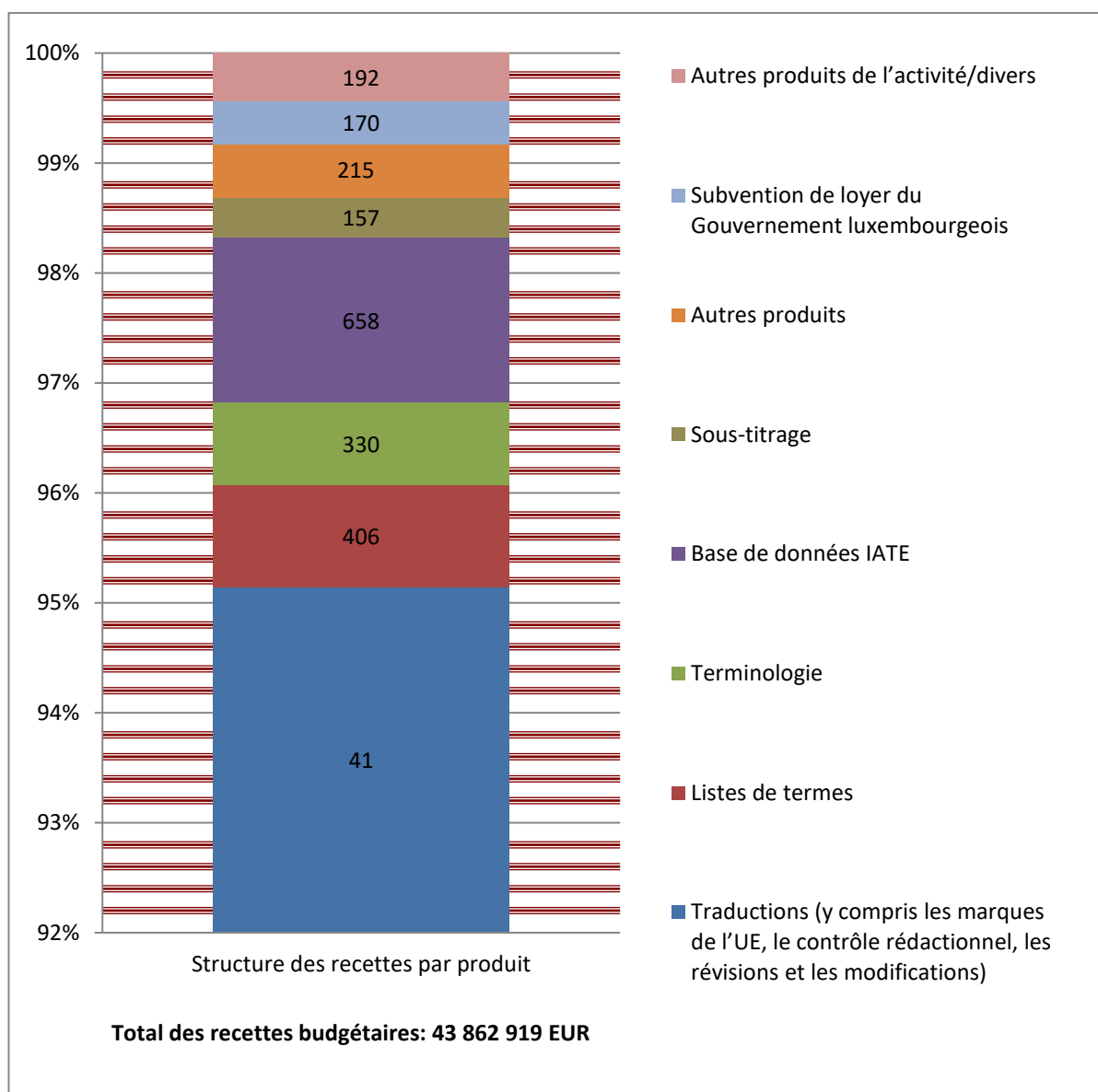
Le nombre de pages de marques de l'UE livrées et facturées à l'EUIPO (239 964 pages) était supérieur de 22 % aux prévisions (197 221 pages) et était supérieur de 14 % aux prévisions en termes financiers. La diminution des recettes provenant des marques de l'UE est inférieure à celle du nombre de pages facturées de marques de l'UE, parce que la composante du prix fixe ne dépend pas du nombre de pages livrées.

Pour plus de détails sur l'évolution du nombre de pages traitées par le Centre, voir les fluctuations des prévisions par rapport aux volumes réels en 2021, au chapitre C.2. «Réalisation des objectifs de l'année».

#### 4. Recettes ventilées par activité

En 2022, la principale source de revenus du Centre était le travail de traduction (traduction de documents et de marques de l'UE, révision, contrôle rédactionnel et modifications), représentant environ 95,9 % des recettes totales. Les 4,1 % restants étaient le fruit de l'activité de coopération interinstitutionnelle, des travaux terminologiques, des listes de termes, des services de sous-titrage, de la contribution financière du gouvernement luxembourgeois et des recettes diverses, comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

21,7 % des recettes provenant des travaux de traduction ont été générés par la traduction des marques de l'UE pour l'EUIPO (23,9 % en 2021). Les recettes globales provenant du plus gros client du Centre, l'EUIPO, se sont élevées à 13 456 216 EUR en 2022, soit 31 % de la somme de 43 862 919 EUR perçue par le Centre en 2022 (33,9 % en 2021).



## 5. Dépenses budgétaires

### A. Exécution des crédits d'engagement

en EUR

Chapitre	Intitulé	Dépenses 2022 (engagements exécutés)	Dépenses 2021 (engagements exécutés)	Variation en EUR	Variation en %
11	Personnel en activité	26 821 938	25 072 115	1 749 823	6,98 %
13	Missions et déplacements	38 451	500	37 951	7590,20 %
14	Infrastructure à caractère socio-médical	693 628	578 533	115 095	19,89 %
16	Service social	62 600	42 550	20 050	47,12 %
17	Réception et représentation	0	226	-226	-100,00 %
<b>TITRE 1</b>	<b>PERSONNEL</b>	<b>27 616 617</b>	<b>25 693 924</b>	<b>1 922 693</b>	<b>7,48 %</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	2 512 059	3 015 365	-503 307	-16,69 %
21	Informatique	4 125 476	4 123 719	1 757	0,04 %
22	Biens meubles et frais accessoires	35 732	33 277	2 455	7,38 %
23	Dépenses de fonctionnement	181 399	209 618	-28 220	-13,46 %
24	Affranchissement et télécommunications	119 938	182 933	-62 995	-34,44 %
25	Frais de réunions et de convocations	0	0	0	S/O
26	Frais liés aux réunions du conseil d'administration	27 575	25 132	2 443	9,72 %
27	Information: acquisition, archivage, production et diffusion	0	0	0	S/O
<b>TITRE 2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 002 178</b>	<b>7 590 045</b>	<b>-587 866</b>	<b>-7,75 %</b>
30	Services de traduction externe	9 059 515	10 241 218	-1 181 703	-11,54 %
31	Coopération interinstitutionnelle	719 828	718 353	1 475	0,21 %
32	Dépenses liées au programme eCdT	0	56 669	-56 669	-100,00 %
<b>TITRE 3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>9 779 343</b>	<b>11 016 240</b>	<b>-1 236 897</b>	<b>-11,23 %</b>
<b>TITRE 10</b>	<b>RÉSERVES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>S/O</b>
	<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>44 398 138</b>	<b>44 300 208</b>	<b>97 930</b>	<b>0,22 %</b>

En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux indiqués.

L'exécution des engagements prévus au titre 1 a augmenté de 7,48 % (soit 1 922 693 EUR) en 2022 par rapport à 2021.

La hausse des frais de personnel est due principalement à l'augmentation des montants consacrés au personnel actif et de la contribution financière aux Écoles européennes. Par rapport à 2021, les coûts salariaux ont augmenté de 7 % avec les indexations des salaires de 2,4 % et 4,5 %, les promotions, les recrutements et les avancements d'échelon.

En 2022, l'exécution budgétaire au titre 2 a diminué de 7,75 %, soit 587 866 EUR par rapport à 2021 en raison de l'incidence sur une année complète des économies liées au nouveau bail des locaux du Centre (12 mois en 2022 contre 3 mois en 2021).

Les dépenses du titre 3 affichent une baisse de 11,23 %, soit 1 236 897 EUR, en raison de la mise en œuvre d'une initiative d'économies de coûts visant à augmenter le taux d'internalisation et, par conséquent, à réduire les dépenses liées aux prestations externes.

*Variation de l'externalisation de documents*

en pages

Description	2022	2021	Variation absolue	Variation en %
Traductions externes (en pages)	430 639	480 035	-49 396	-10,3 %
Traducteurs internes et mémoires de traduction	157 394	161 934	-4 541	-2,8 %
Total de pages	588 033	641 970	-53 936	-8,4 %
<b>% d'externalisation</b>	<b>73,2 %</b>	<b>74,8 %</b>	<b>-1,5 %</b>	<b>-2,1 %</b>

En 2022, l'externalisation a diminué de 2,1 %. Le nombre de pages traduites par les traducteurs du Centre en interne a diminué de 4 541 pages en 2022 par rapport à 2021 et de près de 50 000 pages pour les traductions externes.

*B. Évolution de l'exécution budgétaire (titres 1-3)*

en EUR

Description	2022	Exécution 2022	2021	Exécution 2021	Variation en %
Budget (à l'exclusion du titre 10)	47 529 500	S/O	47 464 600	S/O	S/O
Engagements contractés	44 398 138	93,41 %	44 300 208	93,33 %	0,08 %
Crédits annulés	3 131 362	6,59 %	3 164 392	6,67 %	-0,08 %
Paiements effectués	41 615 029	87,56 %	40 574 137	85,48 %	2,07 %
Crédits reportés	2 783 109	5,86 %	3 726 071	7,85 %	-1,99 %

L'exécution des dépenses budgétaires est égale à celle de l'exercice précédent, 93,4 % des crédits budgétaires étant engagés (93,3 % en 2021) et les 6,6 % restants étant annulés. L'exécution des paiements est légèrement supérieure à celle de l'exercice précédent (87,6 % en 2022, contre 85,5 % en 2021) et 5,9 % des crédits budgétaires ont été reportés à l'exercice suivant, contre 7,9 % lors de l'exercice précédent.

Un total de 3 131 362 EUR du budget aux titres 1-3 (6,6 %) n'a pas été utilisé, ce qui est pratiquement égal au montant de l'exercice précédent, démontrant ainsi que le Centre maîtrise ses dépenses.

Une très bonne exécution des engagements peut être observée dans tous les titres budgétaires, atteignant un total global de 93,4 % en 2022, comme le montre le tableau ci-dessous:

### C. Exécution budgétaire des titres 1-3 (y compris les transferts de crédits)

en EUR

Description	TITRE 1		TITRE 2		TITRE 3		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Budget (à l'exclusion du titre 10)	28 361 000	S/O	8 267 400	S/O	10 901 100	S/O	47 529 500
Engagements contractés	27 616 617	97,4 %	7 002 178	84,7 %	9 779 343	89,71 %	44 398 138
Crédits annulés	744 383	2,6 %	1 265 222	15,3 %	1 121 757	10,29 %	3 131 362
Paiements effectués	27 463 511	96,8 %	5 896 502	71,3 %	8 255 016	75,73 %	41 615 029
Crédits reportés	153 106	0,5 %	1 105 676	13,4 %	1 524 327	13,98 %	2 783 109

#### Titre 1 – Personnel

Le budget initial au titre 1 s'élevait à 28 768 200 EUR. Ce montant a été ramené à 28 361 000 EUR dans le budget rectificatif 1/2022. La principale réduction concerne le budget pour le chapitre 11 («Personnel en activité») qui a été diminué de 215 500 EUR. Les changements sont principalement dus à la réduction du nombre de membres du personnel en activité et à l'augmentation de l'indexation de 1 % à 2,4 % pour la première partie de l'année et 4 % pour la seconde partie. Au total, le budget relatif au personnel en activité (article 110) a diminué de 0,5 %.

Au cours de l'exercice 2022, 97,4 % du budget définitif (94,9 % en 2021) ont été exécutés en termes d'engagements, soit 27 616 617 EUR (25 693 924 EUR en 2021), et 96,8 % du budget (94,5 % en 2021) ont été consommés par des paiements. Un montant de 744 383 EUR n'a pas été utilisé, soit 2,6 % du budget (1 384 976 EUR, soit 5,1 % en 2021). Le principal facteur de sous-exécution des engagements était le taux de rotation du personnel en 2022 et, par conséquent, une plus faible exécution du tableau des effectifs. En revanche, puisque les engagements concernant les salaires et autres dépenses relatives au personnel ne peuvent pas être reportés, le montant des reports a augmenté (153 106 EUR contre 95 641 EUR en 2021). Le taux d'exécution budgétaire assez élevé et le faible montant des reports pour le titre 1 sont dus au caractère relativement prévisible des dépenses de personnel et au bon contrôle de l'exécution des paiements au titre 1.

#### Titre 2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement

Le budget initial du titre 2 s'élevait à 8 273 600 EUR, montant qui a été ramené à 8 267 400 EUR dans le budget rectificatif 1/2022. Ce montant était inférieur à celui du budget 2021, à savoir 8 350 700 EUR. L'exécution des engagements a atteint 84,7 % en 2022, laissant 944 055 EUR inutilisés. Ce taux est inférieur à celui de l'exercice précédent, au cours duquel 88,9 % du titre 2 avaient été engagés. L'exécution des paiements était supérieure à celle de l'exercice précédent, avec un taux d'exécution de 71,8 % contre 70,8 % en 2021.

Le taux d'exécution au chapitre 20, le chapitre budgétaire le plus important couvrant le loyer et les frais relatifs aux immeubles, reste relativement élevé depuis de nombreux exercices, s'inscrivant à 96,1 % et enregistre une amélioration par rapport à l'exercice précédent (95,0 % en 2021). En outre, une diminution peut être constatée en ce qui concerne le taux d'exécution des dépenses informatiques, deuxième chapitre budgétaire le plus important, qui a diminué de 8,43 % par rapport à celui de 2021 (90,0 %). L'exécution des autres chapitres du titre 2 reflète le caractère définitif des engagements sur lesquels reposent les dépenses, qui ne peuvent pas toujours être estimés de manière fiable.

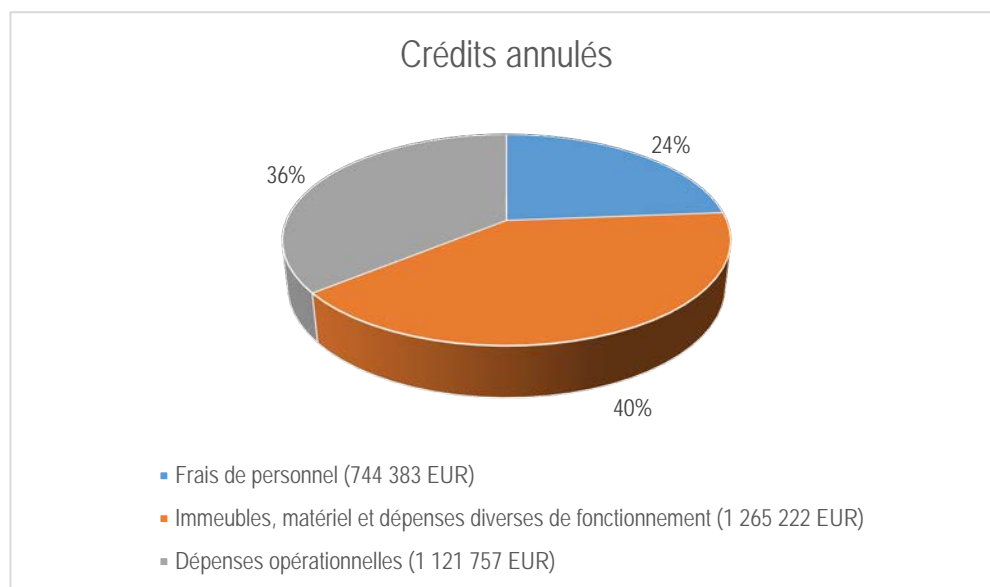
Les engagements reportés de 2022 à 2023 s'élevaient à 1 105 676 EUR, ce qui est similaire aux reports de 2021 à 2022 (1 547 928 EUR).

### Titre 3 – Dépenses opérationnelles

Le budget initial du titre 3 s'élevait à 11 069 300 EUR, montant qui a été ramené à 10 901 100 EUR dans le budget rectificatif 1/2022. Au titre 3, 89,7 % du budget (9 779 343 EUR) ont été utilisés au cours de 2022, ce qui est nettement inférieur au pourcentage de 2021 (93,0 %, soit 11 016 240 EUR). Les crédits budgétaires inutilisés dans ce titre s'élevaient à 1 121 757 EUR (835 360 EUR en 2021), sachant que 1 111 988 EUR de ce total correspondent au poste 3000 «Prestations de traduction externe» (797 595 EUR en 2021).

Le taux d'exécution du titre 3 est inférieur aux crédits budgétaires disponibles dans le budget. Le Centre ne pourra jamais exécuter pleinement le titre 3, car les demandes de traduction reçues des clients sont toujours sujettes à l'imprévisibilité et le Centre doit conserver une certaine marge pour les demandes de traduction imprévues. Le Centre a effectué un suivi approfondi de l'exécution du titre 3 et, en conséquence, a réévalué les prévisions des clients et les besoins budgétaires dans le budget rectificatif. Par conséquent, l'exécution du titre 3, ainsi que d'autres titres, est très proche du budget disponible.

#### D. Crédits annulés



## C.2 Réalisation des objectifs de l'année

En 2022, le volume total de traductions du Centre a atteint 588 033 pages, soit une diminution de 8,4 % (avant traductions par les mémoires) par rapport à 2021 (avec 641 970 pages). Ce chiffre comprend des documents et marques de l'UE ainsi que des pages traduites pour les propres besoins du Centre.

En 2022, le nombre de pages de documents (y compris les traductions, les modifications, le contrôle rédactionnel, les révisions, la post-édition légère, la post-édition complète, la traduction automatique et le «paste 'n' go») s'élevait à 348 070 pages, soit une diminution de 5,2 % par rapport à 2021 (367 264 pages). Ce chiffre comprend des pages traduites pour les propres besoins du Centre. Ce volume était 16 % inférieur à celui prévu (414 394 pages) dans le budget initial, et 14,9 % inférieur à celui prévu (409 035 pages) dans le budget rectificatif. En ce qui concerne les documents, la figure 1 ci-dessous indique le nombre de pages traduites qui ont été effectivement facturées.

Outre les prestations susmentionnées, le Centre a également fourni d'autres services linguistiques. Environ 993,1 jours-personnes ont été consacrés à des travaux terminologiques et 380,6 jours-personnes à des conseils linguistiques.

Un total de 21 clients ont demandé la traduction ou la révision d'entrées dans des listes de termes. Le Centre a produit 4 066 minutes de sous-titres et 2 661 minutes de transcription pour ses clients.

Dans le cadre de son processus d'assurance qualité des prestataires externes de services linguistiques, le Centre fait réviser et évaluer par les traducteurs internes les traductions effectuées par ses fournisseurs externes avant leur livraison aux clients. En 2022, dans 98,8 % des cas, les traductions ont été jugées de qualité raisonnable ou excellente.

Bien que le pourcentage de traductions externes de mauvaise qualité ait été faible en 2022, le Centre a pris des mesures strictes à l'encontre des contractants dont les documents ont été jugés insatisfaisants à plusieurs reprises. En 2022, un total de 281 travaux de traduction et de post-édition sous-traités ont été soumis au comité d'évaluation interne du Centre après avoir été évalués et considérés comme étant de mauvaise qualité par les réviseurs internes. Les résultats ont été jugés concluants, la mauvaise qualité ayant été confirmée pour 240 de ces travaux (85,4 % des cas), et des mesures contractuelles ont été prises à l'encontre des contractants concernés. Dans certains cas, ces mesures contractuelles comprenaient la résiliation du contrat-cadre, par exemple dans les cas où le contractant avait fourni au Centre une traduction automatique brute ou non révisée.

Le Centre a également mesuré le pourcentage de traductions sous-traitées pour lesquelles les réviseurs internes ont signalé des faiblesses lorsqu'ils ont rempli les fiches d'évaluation. Ce pourcentage indique le nombre de cas où les réviseurs internes du Centre ont relevé des problèmes et ont été en mesure d'améliorer les traductions fournies par des prestataires de services linguistiques externes, même si, dans l'ensemble, la qualité de la traduction a été jugée raisonnable. En 2022, 7,60 % des documents externalisés (soit 1 679 documents), (contre 9,1 % en 2021 et 10 % en 2020), présentaient au moins une faiblesse, laquelle a été corrigée par les réviseurs avant l'envoi des traductions aux clients.

Les documents externalisés relevaient du domaine général (46,8 %), suivi du domaine juridique (31,7 %), du domaine financier (10,2 %), du domaine scientifique (4,5 %) et du domaine médical (6,9 %).



Figure 1 Fluctuations des prévisions par rapport aux volumes réels en 2022 (en pages)

